COMMUNE DE

SAINT-PAUL DE VENCE

(06570)

ALPES MARITIMES

_____

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Sommaire

Table des matières

I. Le contexte économique 6

A. Situation internationale et nationale 6

B. Loi de Finances 2021 6

1. La poursuite d'une logique partenariale avec les collectivités locales 6

2. Les principales mesures budgétaires et fiscales de la Loi de Finances pour 2021 7

- **Choisir une croissance verte** 7
- **Renforcer la compétitivité** 7
- **Soutenir l'emploi et les compétences et garantir la cohésion sociale et territoriale** 7
- **Poursuivre la mise en œuvre des priorités du quinquennat** 7

II. Analyse de la situation financière de Saint Paul de Vence 8

A. Données socio-démographiques 8

B. Données générales 8

C. Analyse rétrospective de 2018 à 2020 9

1. Une baisse des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) 9

2. Une baisse générale des recettes réelles de fonctionnement : RRF 12

- **Comparaison et décomposition des RRF depuis 2018** 12
- **La recette liée à la fiscalité locale représente 49,9% des RRF pour un montant de 25 451 K€** 14
- **L'évolution de la dotation globale de fonctionnement depuis 2013** 15
- **La Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis : DSC (dotation de solidarité communautaire) et AC (attribution de compensation)** 15
- **Autres recettes** 16

3. Évolution du service public pour la Petite Enfance 18

4. Évolution du service public pour la Jeunesse 19

D. L'investissement 20

1. L'évolution de l'effort d'investissement de 2015 à 2020 (dépenses réalisées-RAR non inclus) 20

2. Liste des dépenses d'investissement 2020 et subvention associée : 21

3. Recette d'investissement : la Taxe d'Aménagement 21

III. SuCCes : projet Européen / clôture 23

IV. Impact économique et financier de la COVID-19 25

V. Développement durable : Actions menées à ce jour sur la commune 26

A. Déchets : 26

1. Prestations communales : 26

2. Prestations liées à la compétence déchets CASA 26

3. Prestations par autres prestataires : 26

B. Eau potable : 26
1. Prestation communale : 26
2. Prestations gratuites financées totalement par les aides gouvernementales : 26
C. Énergies : 26
1. Prestation communale : 26
2. Prestations gratuites financées totalement par les aides gouvernementales : 27
D. Economie Circulaire : 27
1. Lutte contre le gaspillage alimentaire au Groupe Scolaire : 27
E. Certifications : 27
1. Labellisation « Terre Saine, commune sans pesticides » 27
2. Candidature au projet de Reconnaissance « Territoire Engagé Nature » (résultats en mai 2021), 27
VI. La marge d'autofinancement courant 28
VII. La dette 29
A. Les Ratios (L'ensemble du tableau des ratios et leur définition sont en annexe 1) 29
B. Réaménagement de la dette 29
VIII. Les projets et orientations budgétaires 2021 31
IX. Annexes 33
Annexe 1 : Le Compte administratif provisoire 2020 33
Annexe 2 : Charges de personnel, volet ressources humaines 34
1. Des charges de personnel réparties comme suit : 34
2. Formation 34
3. Les effectifs 35
4. Mouvements 35
5. Absences 36
Annexe 3 : le tableau des ratios 37

Préambule

La loi du 6 février 1992, dans ses articles 11 et 12, a étendu aux communes de 3 500 habitants et plus, ainsi qu'aux régions, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget.

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), modifié par la loi du 7 août 2015 (loi NOTRe), reprend cette disposition : "Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8".

La tenue de ce débat répond à un double objectif. D'une part, il permet d'informer les élus sur la situation économique, budgétaire et financière de la collectivité et de procéder à une évaluation prospective sur les perspectives économiques locales. Il permet, en outre, d'éclairer les élus sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement ainsi que de préciser les engagements pluriannuels communaux. D'autre part, le débat participe à l'information des administrés et constitue à ce titre un exercice de transparence à destination de la population.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 apporte des informations quant au contenu, aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire. Le débat d'orientation budgétaire doit, pour les communes, faire l'objet d'un rapport conformément aux articles L. 2312-1 du CGCT.

Pour les communes d'au moins 3 500 habitants, ce rapport doit comporter :

- les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, en particulier en matière de fiscalité, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre ;
- la présentation des engagements pluriannuels ;
- les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte également une information relative :

- à la structure des effectifs ;
- aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
- à la durée effective du travail.

La loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2018 à 2022 du 22 janvier 2018 a fixé de nouvelles règles concernant le débat d'orientation budgétaire et impose désormais aux collectivités, notamment, une projection de leurs dépenses réelles de fonctionnement ainsi que de leur besoin de financement, en lien avec l'objectif national de limitation de la hausse de la dépense publique locale.

En 2021 ; la population municipale est estimée officiellement à 3396 habitants. Elle est inférieure à 3500 habitants. La commune n'a donc pas d'obligation à effectuer un débat d'orientations budgétaires. Cependant, le conseil, sur proposition de la liste majoritaire, en séance du 9 octobre 2020, a voté, à la majorité, l'inscription dans le règlement intérieur du conseil municipal la réalisation d'un rapport et l'organisation d'un débat d'Orientation Budgétaire annuels.

Le débat aura lieu en séance du conseil municipal en date du 17 février 2021.

I. Le contexte économique

A. Situation internationale et nationale

Une croissance française forte en 2021 à +8% après une année 2020 en net recul (-10%) en raison de la crise du coronavirus

Compte-tenu des grandes incertitudes et des défis considérables que la pandémie de Covid-19 impose à l'économie mondiale, il est très difficile de projeter une perspective macroéconomique de la situation mondiale pour 2020 et 2021.

Dans le scénario « optimiste » du FMI et de la Commission Européenne du 6 mai 2020, les prévisions prévoient une contraction record de -7.5% de l'économie de l'UE en 2020 puis une croissance de 6% en 2021. Mais attention, une pandémie plus grave et plus durable pourrait entrainer une chute du PIB bien plus importante.

Pour la France, une récession de -10% du PIB est attendue pour 2020 et un déficit public de 10.2%. L'impact de cette crise d'une ampleur inédite a conduit au déploiement de nombreuses mesures d'urgence dès 2020 soit plus de 470 Md€ dans le but d'une reprise d'activité rapide dès 2021. Puis intervient, le plan « France Relance », avec une aide de 100 Md€ dont 40 Md€ de contributions européennes.

Le plan de relance vise un rebond de l'économie française dès 2021 avec une croissance forte (+8%) qui lui permettrait de retrouver dès 2022 son niveau de prospérité d'avant-crise.

B. Loi de Finances 2021

1. La poursuite d'une logique partenariale avec les collectivités locales

Comme l'indique l'article 13 de la LPFP 2018-2022 : *« Les collectivités territoriales contribuent à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique, selon des modalités à l'élaboration desquelles elles sont associées* ».

Le PLF pour 2021 confirme le souhait du gouvernement de reprendre les contrats de Cahors dont l'adage est le suivant : « la maîtrise attendue des dépenses de fonctionnement par les collectivités permet de favoriser l'investissement ».

A ce jour, 321 collectivités dont les Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF) du budget principal sont supérieures à 60M€ entrent dans le champ de la contractualisation.

Pour autant, toutes les collectivités sont concernées puisque l'article 13 précise également que même sans l'obligation de contractualiser avec l'Etat, les communes de plus de 3 500 habitants doivent présenter dans le débat d'orientation budgétaire des objectifs qui suivent la trajectoire nationale :

- Un objectif d'évolution annuelle des dépenses de fonctionnement de +1.2% ;
- Un objectif d'amélioration du besoin de financement.

Par une maîtrise des dépenses de fonctionnement et en introduisant un dispositif d'encadrement du ratio d'endettement, l'État entend optimiser le niveau d'autofinancement des collectivités territoriales et s'assurer de la soutenabilité financière du recours à l'emprunt par les collectivités.

2. Les principales mesures budgétaires et fiscales de la Loi de Finances pour 2021

- **Choisir une croissance verte**
  - La priorité du Gouvernement est donnée à la rénovation énergétique des logements avec le dispositif « MaPrimRénov » mais également à la rénovation énergétique des bâtiments publics et privés : Le plan de relance consacre 4 Md€ à la rénovation énergétique dont 1Md€ au bloc communal.
  - Favoriser la mobilité verte par l'achat de véhicules propres et le développement des énergies renouvelables dans les transports ;
  - Accélération du plan vélo ;
  - Soutien à l'économie circulaire…

  Présenté en même temps que le PLF pour 2021, le Gouvernement dévoile le premier « budget vert ». Ceci sous-entend une nouvelle classification des dépenses (budgétaires comme fiscales) en fonction de leur impact sur l'environnement et une identification des ressources publiques à caractère environnemental, permettant d'évaluer la comptabilité du budget aux engagements de la France, en particulier l'accord de Paris.

- **Renforcer la compétitivité**

  - Baisse des impôts de production : la Contribution Economique Territoriale (CET) composée de la Cotisation Foncière des Entreprises et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) et la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties. Cette baisse bénéficiera aux entreprises industrielles et facilitera la croissance des PME et ETI, principales sources de créations d'emplois dans les territoires ;
  - Pour le bloc communal, le Gouvernement prévoit une compensation intégrale et dynamique des impôts de production.
  - Soutien à l'export ;
  - Renforcement des fonds propres et financement des entreprises ; ….

- **Soutenir l'emploi et les compétences et garantir la cohésion sociale et territoriale**

  - Activité partielle de droit commun ou de longue durée dont l'objectif est de donner une meilleure visibilité aux salariés et aux employeurs et ainsi prévenir les licenciements économiques ;
  - L'aide aux employeurs de contrats de professionnalisation et d'apprentissage : le coût total de ces aides est de 2 Md€, dont 1.4 Md€ en 2021, correspondant à l'embauche de 283 000 apprentis et 110 000 contrats de professionnalisation.
  - L'aide à l'embauche des jeunes de moins de 26 ans (attribuée aux entreprises quels que soient leur taille) ; ….

- **Poursuivre la mise en œuvre des priorités du quinquennat**

  - Réarmer les missions régaliennes et stratégiques de l'Etat par un renforcement de la justice de proximité ; par une refonte et une revalorisation du métier d'enseignant ; par une lisibilité des moyens alloués à la recherche ; …
  - Transformer l'action publique en poursuivant la suppression des taxes à faible rendement ; en stabilisant les effectifs de l'Etat et de ses opérateurs ; ….

II. Analyse de la situation financière de Saint Paul de Vence

A. Données socio-démographiques

Les chiffres INSEE des populations légales en vigueur au 1er janvier 2021 (populations légales au 1er janvier 2018 en vigueur à compter du 1er janvier 2021)

Population totale : 3396 (3549 en 2020) – Evolution de -1,8%
Population comptée à part : 72 (72 en 2020)
Population municipale : 3324 (3477 en 2020)

Superficie (en km²) : 7,3
Densité de population au km² : 476

Nombre décès en 2020 : 26
Nombre de naissances en 2020 : 29

B. Données générales

Source Les finances publiques locales 2020 - fascicule 2 - décembre 2020 Cour des comptes - www.ccomptes.fr - @Courdescomptes

« *Les collectivités locales verront leur situation financière s'altérer en 2020. D'ampleur globale a priori modérée, l'incidence de la crise sera très inégale selon les catégories de collectivités locales et accroîtra les disparités.*

En 2020, les collectivités du bloc communal devraient connaître une contraction importante de leur épargne. Cette évolution résulte notamment de l'interruption de la dynamique des recettes à laquelle certaines collectivités sont particulièrement exposées : communes touristiques et autorités organisatrices des mobilités par exemple. Elle résulte aussi de mesures volontaristes visant à assurer une continuité de service et à soutenir la population et le tissu économique et social.

Ces éléments ont conduit l'État à proposer un mécanisme de compensation partielle des pertes de recettes, mais les incertitudes pesant sur les marges de manœuvre à venir perturbent leur entrée dans un nouveau cycle d'investissement.

Les services proposés par les communes et les EPCI dans le champ social (crèches), périscolaire (restauration scolaire, activités), sportif, culturel et des loisirs ont été interrompus au cours des périodes de confinement, entraînant une baisse des produits payés par les usagers, une baisse de certains coûts variables mais le maintien de coûts fixes, en particulier de masse salariale. »

Les valeurs et informations contenues dans ce document sont indicatives en fonction des éléments comptables connues à la date du 19 janvier 2021, tant que le Compte Administratif n'est pas voté. (Compte administratif en annexe 1)

C. Analyse rétrospective de 2018 à 2020

1. Une baisse des dépenses réelles de fonctionnement (DRF)

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2018 - 2020

(retraitées)

Étiquettes de lignes	Somme de CA 2018	Somme de CA 2019	Somme de Réalisé 2020	Evolution 2019-2020
011 - Charges à caractère général	1 408 708,24 €	1 327 212,79 €	1 293 081,36 €	**-2,57%**
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 703 458,05 €	3 838 712,09 €	3 924 046,65 €	**2,22%**
014 - Atténuations de produits	118 406,00 €	119 880,00 €	120 447,00 €	**0,47%**
65 - Autres charges de gestion courante	933 700,96 €	998 652,97 €	901 677,83 €	**-9,71%**
66 - Charges financières	148 009,95 €	136 592,01 €	144 428,67 €	**5,74%**
67 - Charges exceptionnelles	11 923,54 €	75,53 €	4 983,47 €	
Total général	**6 324 206,74 €**	**6 421 125,39 €**	**6 388 664,98 €**	**-0,51%**

Une croissance modérée des dépenses de charges de personnel de 2,2% et une baisse des autres dépenses.

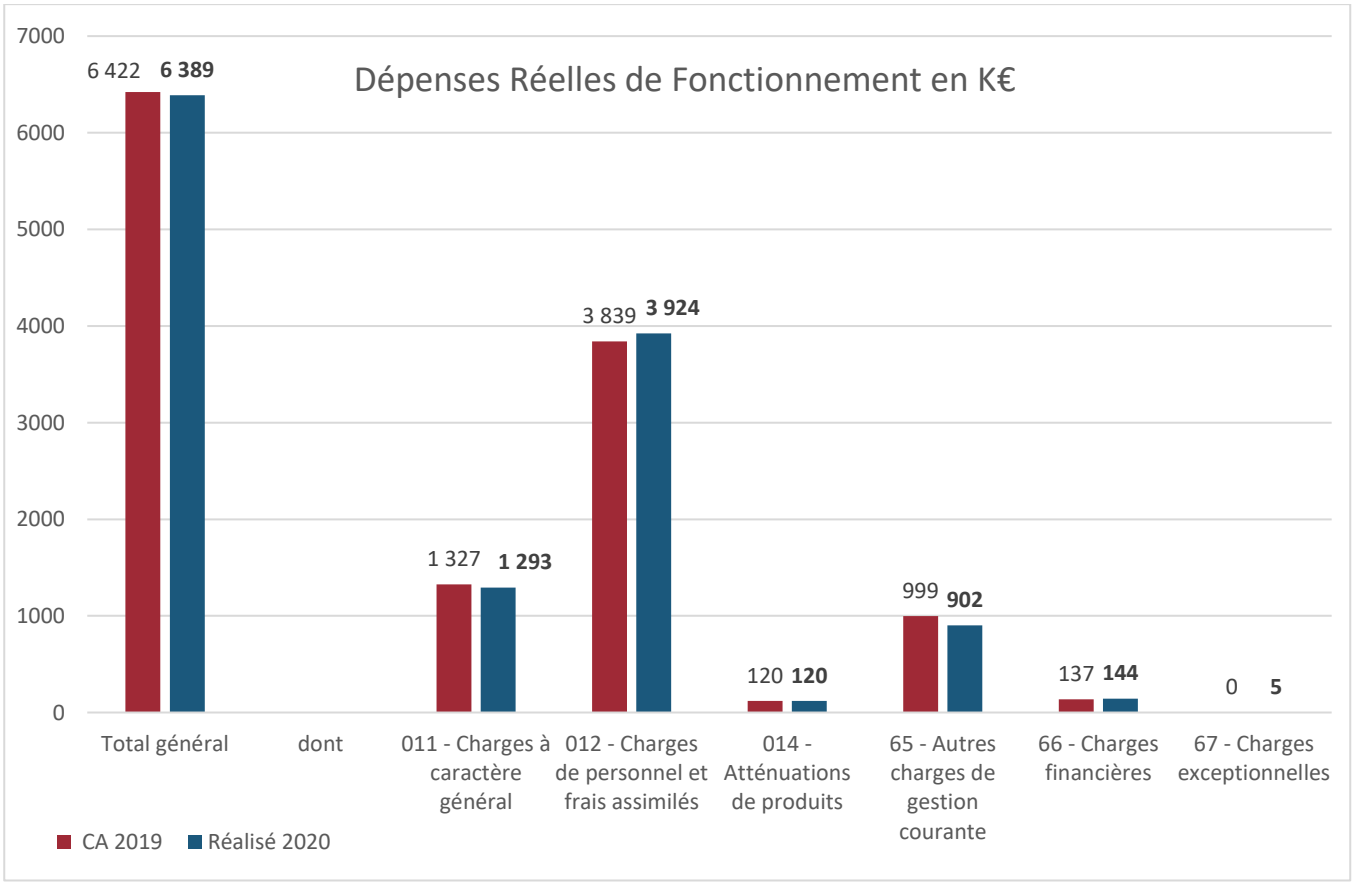

Détail des 3 grandes masses de dépenses (en K€) :

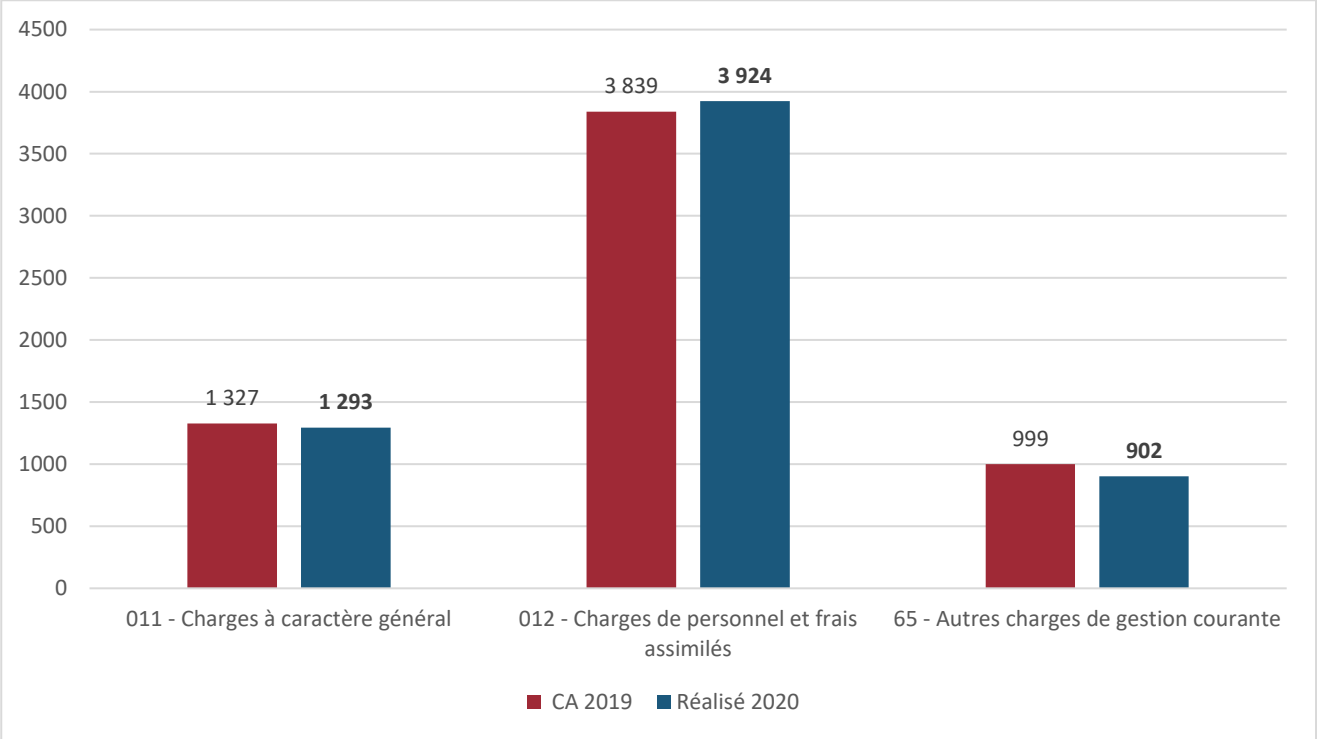

L'année 2020, inédite d'un point de vue budgétaire, du fait de la tenue tardive du 2ème tour des élections municipales, a permis de prendre en compte des effets de la crise dès le budget primitif, en juillet.

Les charges de personnels et assimilés (un volet ressources humaines en annexe 2) augmentent de **2,2%** par rapport à 2019 même si certaines missions n'ont pas été réalisées en 2020 (manifestations et évènements générant des heures supplémentaires). Elles représentent **61,4%** des dépenses de fonctionnement (DRF).

Les autres dépenses sont inférieures aux années précédentes.

Des charges à caractères général en baisse de **2,57%** par rapport à l'année 2019 et qui représentent **20,4%** des DRF, résultat des dépenses en plus et d'autres qui n'ont pas été réalisées du fait de la COVID :

- Achat de masque et matériel, extension du contrat d'entretien des bâtiments,
- Moins de formation, moins de déplacements,
- Moins de manifestations et d'évènements…

a) Les autres charges de gestion courantes : chapitre 65

Les charges de gestion courantes représentent **14,1%** des DRF, notamment les subventions aux associations qui représentent **5,64%** des DRF.

Liste des subventions aux associations de 2015 à 2020

Étiquettes de lignes	2015	2016	2017	2018	2019	2020
6574	**265 275,00 €**	**319 950,00 €**	**314 810,00 €**	**326 720,00 €**	**376 450,00 €**	**356 900,00 €**
ACTION EDUCATIVE ASSOCIATION		200,00 €				
AMICALE DES RANDONNEURS DE ST PAUL		100,00 €				
ASS DONNEURS SANG ST PAUL	3 500,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €			
ASS HARMONIE DE ST PAUL DE VEN	800,00 €	800,00 €	800,00 €	800,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
ASSO SPORT L'AZUREENNE	500,00 €	500,00 €	300,00 €	300,00 €	150,00 €	
ASSO TOUCHE PAS A MON CORPS	1 000,00 €					
ASSOC CAFE PHILO DES AILES						300,00 €
ASSOC SNAP SPORT NATURE A PEILLE						1 500,00 €
ASSOCIATION DES CINEASTES		250,00 €	250,00 €	320,00 €		300,00 €
ASSOCIATION L'ART EN FETE				2 000,00 €		
ASSOCIATION PAUL ART	4 000,00 €	4 000,00 €	2 500,00 €		3 000,00 €	3 000,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE LYCEE DE VENCE				100,00 €	100,00 €	200,00 €
AVF VENCE	150,00 €	150,00 €	150,00 €	100,00 €		200,00 €
BIENNALE INTERNATIONALE SAINT PAUL DE VENCE "'BIS"			15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	
CDOS	75,00 €					
CLUB D'AIKI JUTSU COTE D'AZUR	1 050,00 €	1 050,00 €	1 200,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €
COLLEGE DES BAOUS ST JEANNET			360,00 €			
COMITE DES FETES ST PAUL	15 000,00 €	15 000,00 €	14 000,00 €	14 000,00 €	14 000,00 €	7 500,00 €
CROIX ROUGE FRANCAISE			1 000,00 €			
ECOLE MUSIQUE BAOUS ASSOCIATION	3 000,00 €	3 000,00 €	1 800,00 €	3 000,00 €	2 600,00 €	3 400,00 €
FESTI SPORTS DE MONTAGNE	1 500,00 €	1 500,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €	2 000,00 €	3 000,00 €
FESTIVAL DE MUSIQUE DE CHAMBRE	20 000,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €
FOYER SOCIO EDUCATIF LYCEE VENCE			200,00 €		400,00 €	
FSE LYCEE HENRI MATISSE	200,00 €					
GROUPEMENT DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE	200,00 €	200,00 €	250,00 €			
LE SOUVENIR FRANCAIS	300,00 €					200,00 €
OFFICE DE TOURISME (dont reversement TAXE DE SEJOUR)	210 000,00 €	265 000,00 €	245 000,00 €	265 000,00 €	311 000,00 €	311 000,00 €
ORFEA ASSOCIATION	4 000,00 €	3 000,00 €	5 000,00 €		4 000,00 €	2 000,00 €
SKI CLUB DE VENCE					500,00 €	500,00 €
THEATRE DES REMPARTS ASSOCIATION				1 500,00 €		
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS		200,00 €	200,00 €	200,00 €	100,00 €	200,00 €
658822						**3 500,00 €**
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES - SINISTRES TEMPETE "ALEX"						3 500,00 €
Total général	**265 275,00 €**	**319 950,00 €**	**314 810,00 €**	**326 720,00 €**	**376 450,00 €**	**360 400,00 €**

Malgré les difficultés rencontrées en 2020, la commune a souhaité soutenir les associations : les subventions ont donc été maintenues.

Une aide de **3500 €** a été versée pour les sinistrés des vallées à la suite de la tempête ALEX.

2. Une baisse générale des recettes réelles de fonctionnement : RRF

- **Comparaison et décomposition des RRF depuis 2018**

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2018 - 2020

(retraitées)

Étiquettes de lignes	Somme de CA 2018	Somme de CA 2019	Somme de Réalisé 2020	Evolution 2019-2020 en %
013 - Atténuations de charges	67 747,55 €	59 043,41 €	41 971,65 €	**-28,91%**
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	673 970,22 €	734 373,66 €	618 467,88 €	**-15,78%**
73 - Impôts et taxes	5 372 095,07 €	5 883 667,06 €	5 040 428,12 €	**-14,33%**
74 - Dotations, subventions et participations	1 242 190,75 €	1 194 789,44 €	1 112 384,99 €	**-6,90%**
75 - Autres produits de gestion courante	86 068,40 €	79 310,23 €	70 045,07 €	**-11,68%**
77 - Produits exceptionnels	1 500,00 €	- €	10 249,06 €	
Total général	**7 443 571,99 €**	**7 951 183,80 €**	**6 893 546,77 €**	**-13,30%**

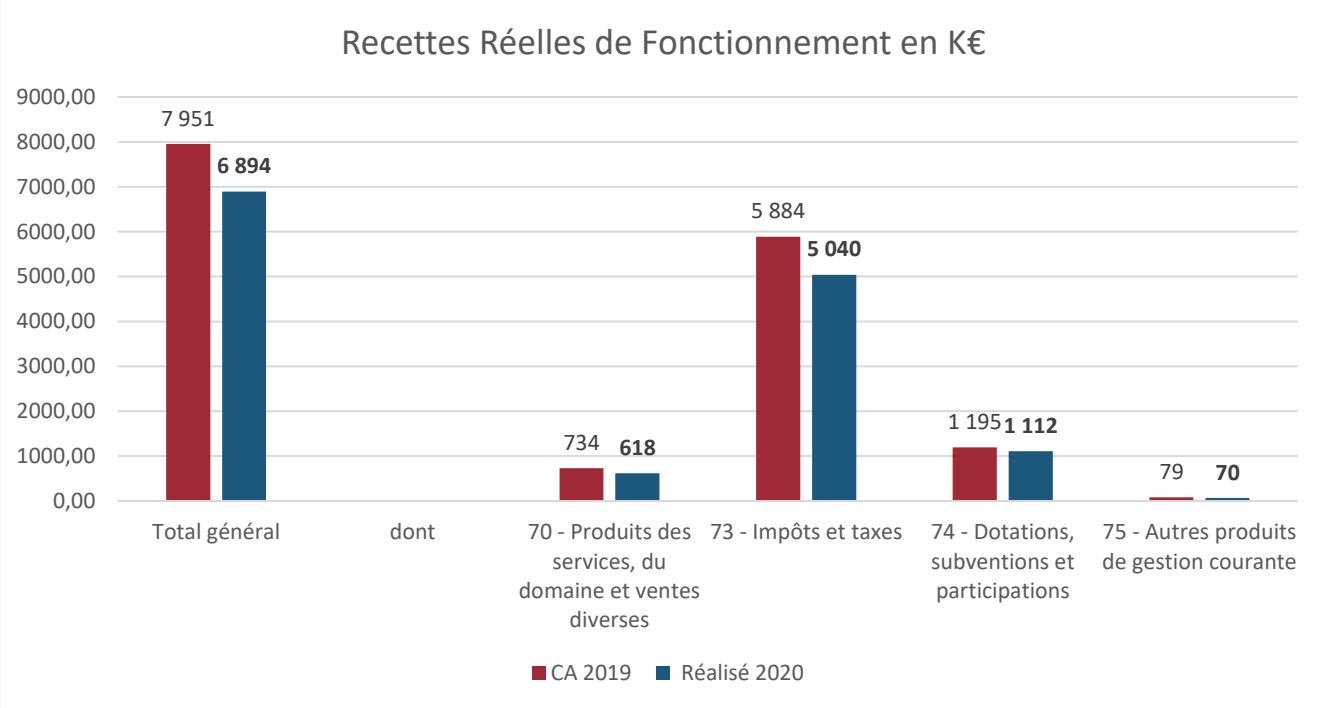

Baisse des ressources de la commune entre 2019 et 2020 : les produits et services (en K€)

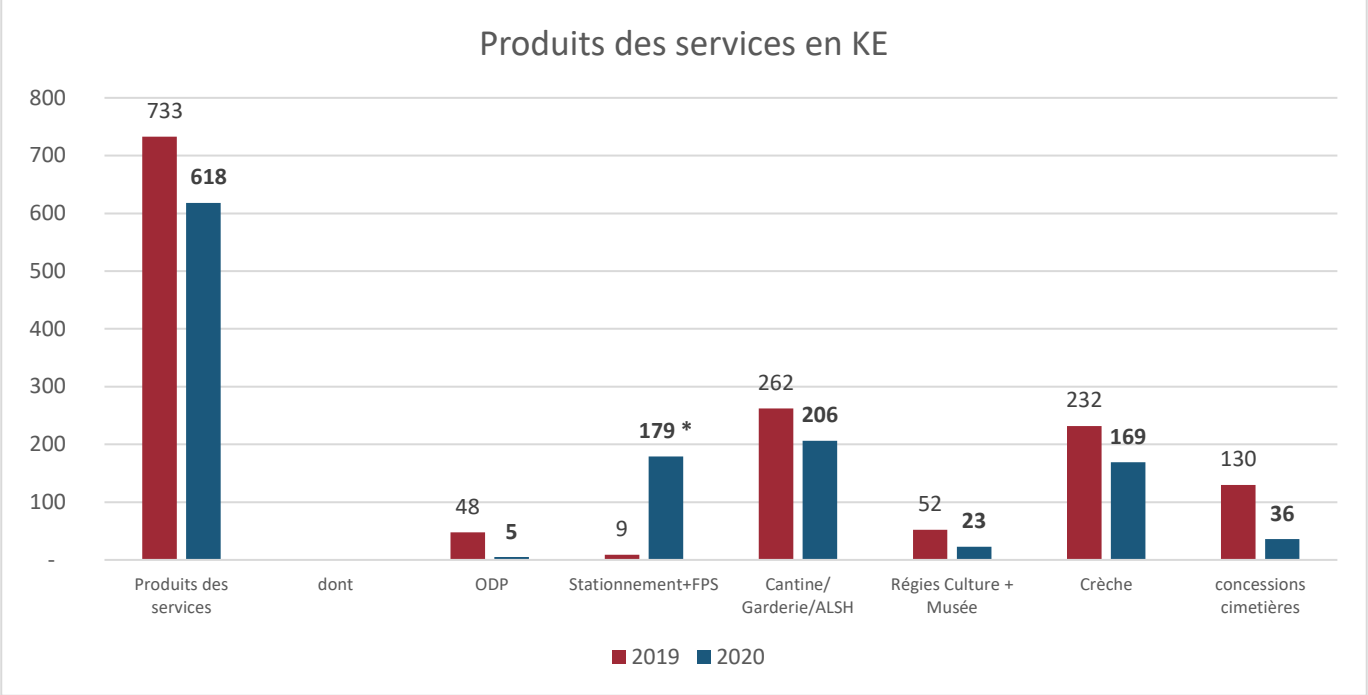

***BP2020 – Régularisation Imputation Stationnement payant sur la voirie** :*
La nomenclature M14 avait pris en compte la réforme liée à la gestion directe par les communes du stationnement payant sur voirie (Dépénalisation du stationnement).
***La redevance de stationnement** ainsi que le Forfait Post Stationnement (FPS) constituent des **recettes non fiscales** de la section de fonctionnement. Désormais les recettes des horodateurs sont imputées au **chapitre 70** au lieu du chapitre 73.*

Une très nette baisse des recettes de produits et services de **-15.8%,** du fait de la COVID et des confinements de 2020 :

- les prestations des familles ont diminué du fait de la fermeture des structures petite enfance cantine et périscolaires et ALSH, redevance et FPS des horodateurs.
- exonération des terrasses pour les commerçants.

Baisse des ressources de la commune : Impôts et taxes de -14,33% en 2020

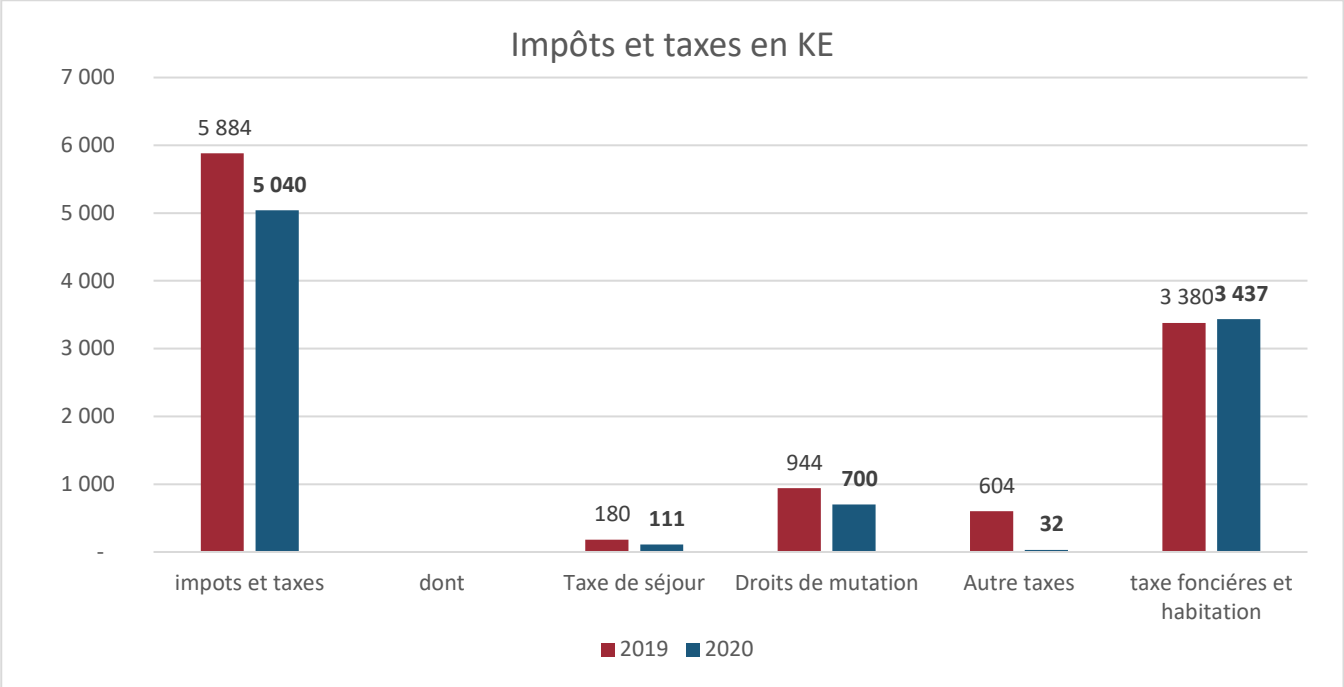

En 2020, la commune enregistre une baisse globale de ↘ **14,3 %.** Seules les taxes de la fiscalité locale ont légèrement augmenté, toutes les autres taxes de la commune ont subies une forte baisse :

- Taxe de séjour ↘ de **-38,3%**
- Droit de mutation ↘ de **-18%**
- Autre taxes **:** ↘ de **- 94,8%** (stationnement horodateurs changement d'affectation comptable)
- Taxes de fiscalité (TF, TH, TFPB, TFPNB, TH Maj) ➔**1,68%**

- La recette liée à la fiscalité locale représente 49,9% des RRF pour un montant de 25 451 K€

EVOLUTION des IMPÔTS LOCAUX

Bases	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**Evolution 2013-2020 en %**
TH	12 957 530	13 176 336	13 539 715	13 738 146	13 791 726	14 191 909	14 976 953	15 077 190	**16,36%**
TH - Majoration Rés. 2ndaires			483 856	487 902	540 160	547 195	570 305	581 185	**20,12%**
TFPB	8 026 962	8 207 683	8 397 130	8 647 071	8 860 325	9 070 922	9 393 031	9 593 884	**19,52%**
TFPNB	142 459	130 982	131 224	150 963	173 309	209 598	211 359	198 965	**39,66%**
TOTAL	21 126 951	21 515 001	22 551 925	23 024 082	23 365 520	24 019 624	25 151 648	25 451 224	**20,47%**

Taux	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**
TH	11,64%	11,64%	**12,64%**	12,64%	**13,27%**	13,27%	13,27%	13,27%
TH - Majoration Rés. 2ndaires			**20,00%**	20,00%	**20,00%**	20,00%	40,00%	40,00%
TFPB	10,05%	10,05%	**10,91%**	10,91%	**11,46%**	11,46%	11,46%	11,46%
TFPNB	17,65%	17,65%	**19,16%**	19,16%	**20,12%**	20,12%	20,12%	20,12%

Le produit issu de la fiscalité locale montre une évolution constante lié à l'augmentation des bases, **les taux quant à eux sont inchangés depuis 2017**, sauf la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires passée à 40% en 2019.

- L'évolution de la dotation globale de fonctionnement depuis 2013

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
DOTATION FORFAITAIRE	563 036 €	519 439 €	411 347 €	297 724 €	202 188 €	166 857 €	129 631 €	99 410 €
DOTATION DE SOLIDARITE RURALE	30 618 €	31 602 €	33 966 €	35 435 €	34 363 €	35 376 €	34 888 €	35 008 €
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	593 654 €	551 041 €	445 313 €	333 159 €	236 551 €	202 233 €	164 519 €	134 418 €
PERTE en %		-7%	-19%	-25%	-29%	-15%	-19%	-18%
Population DGF	3 980	4 055	4 074	4 044	4 035	4 022	4 044	4 069
TOTAL /POP DGF	149 €	136 €	109 €	82 €	59 €	50 €	41 €	33 €

DGF / population

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	*2020*
DGF /Population	149 €	136 €	109 €	82 €	59 €	50 €	41 €	33 €

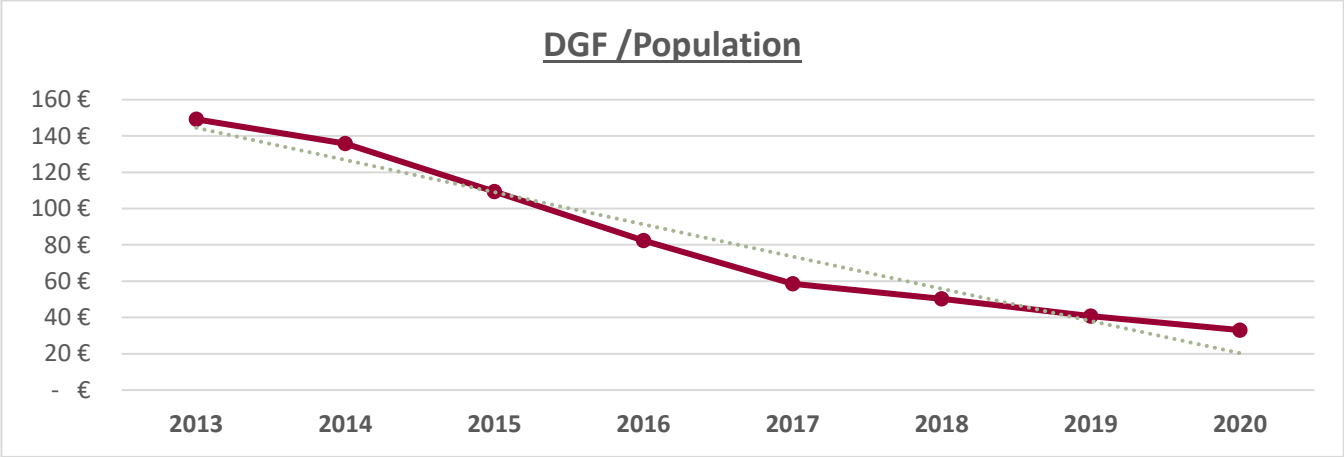

La DGF représente moins de 2% des RRF (1,95%). La dotation forfaitaire diminue d'année en année pour atteindre un montant historiquement bas soit **33€/habitant**.

La DGF illustre parfaitement la situation de raréfaction de la ressource avec laquelle ont dû composer toutes les collectivités françaises appelées à participer au redressement des comptes publics.

- La Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis : DSC (dotation de solidarité communautaire) et AC (attribution de compensation)

Rappel des différents transferts induits notamment par la Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) et MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles).

2017 : Transfert de la compétence Tourisme – la Commune a souhaité converser son Office de Tourisme.

2018 : Transfert de la compétence « Zone d'Activité Économique »

2019 : Transfert GEMAPI et Eaux pluviales

2020 : Transferts des compétences Eau et Assainissement

En 2019, arrêt de la participation de la CASA au FPIC

Le budget annexe Assainissement a été transféré fin 2020 (retard suite au confinement) ainsi que les emprunts et les restes à réaliser. Le transfert de la compétence Eau potable sera acté prochainement. Ces transferts ne devraient donc pas impacter le montant de la CLECT.

La DSC (dotation de solidarité communautaire) diminue pour la deuxième année consécutive, soit de 2019 à 2020 **-7815€ :**

- En 2018 : **85 682€**
- En 2019 : **77 217€**
- En 2020 : **69 402€**

L'attribution de compensation (AC) versée par la CASA reste stable avec un montant de **518 729€.**

Le montant global des dotations CASA s'élève à **588 137€**, et représente **8,53%** des RRF soit **plus de 2 fois supérieure aux dotations de l'Etat**.

En 2020, à l'unanimité des maires, par délibération n° CC-2020-076, la CASA a exonéré les 2/3 de la CFE aux commerçants : pour Saint Paul de Vence, cela représente **45 commerces pour un montant de 61 769€.**

- Autres recettes

a) Le Stationnement payant : Horodateurs + Bus de tourisme + Forfait Post Stationne très affectée par la COVID

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
BP (Prévu)	380 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	460 000 €	420 000 €	563 000 €	200 492 €
CA (Réalisé)	**400 908 €**	**407 337 €**	**392 313 €**	**383 299 €**	**426 264 €**	**541 400 €**	**582 727 €**	**207 288 €**
							Perte Recettes	**- 375 440 €**

Analyse impact COVID

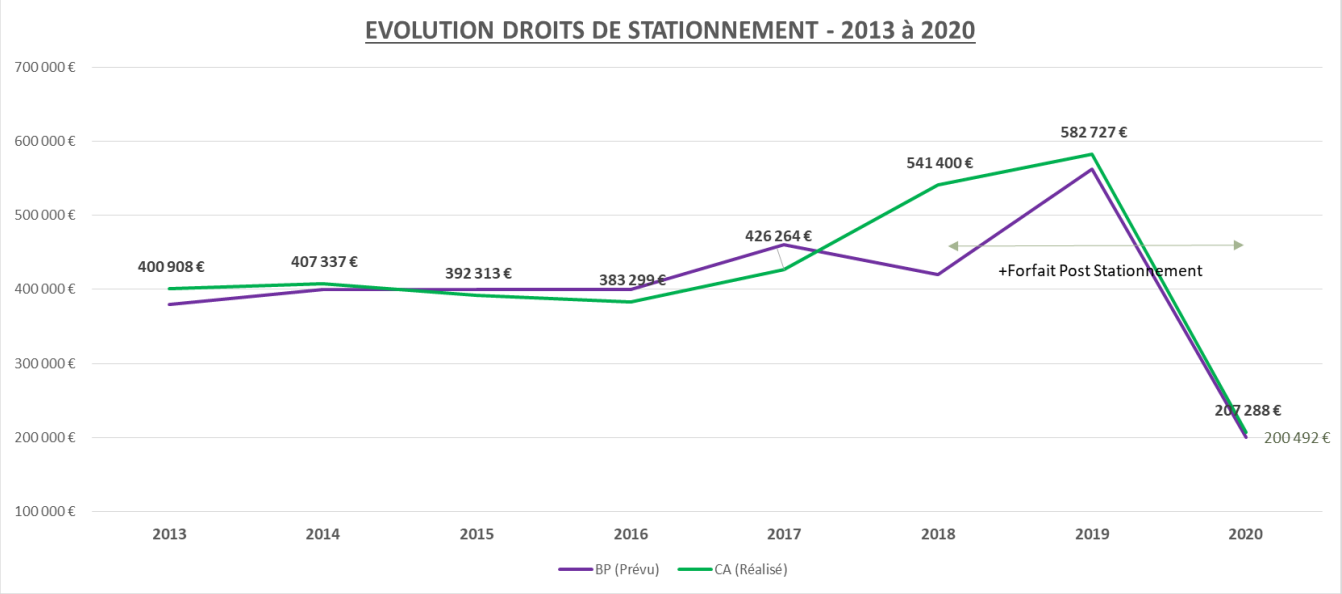

L'année 2020 enregistre une perte nette de ↘ **375 K€** par rapport à 2019 **soit ↘ 64.43%.**

b) *Les droits de mutations :*

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
BP (Prévu)	350 000 €	270 000 €	400 000 €	400 000 €	350 000 €	400 000 €	470 000 €	522 000 €
CA (Réalisé)	**270 734 €**	**411 541 €**	**479 575 €**	**350 375 €**	**446 316 €**	**615 876 €**	**943 536 €**	**700 033 €**
							Perte Recettes	- **243 502 €**

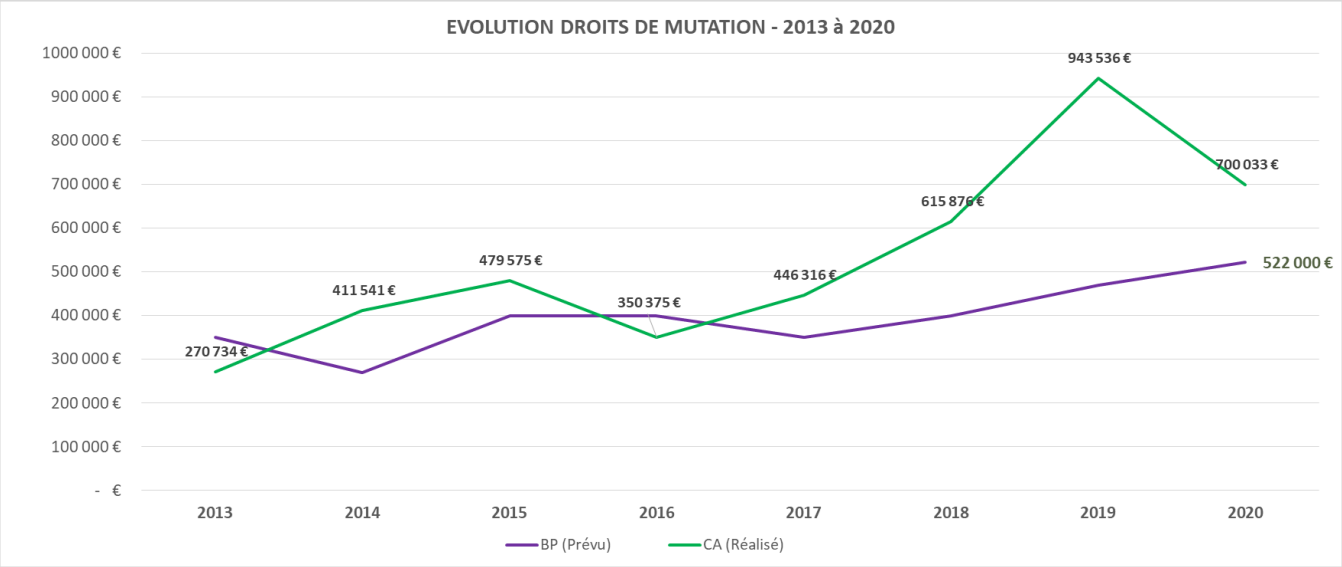

En 2020, la commune enregistre une baisse de ↘ **25, 81%** soit une perte de ↘**243 K€** par rapport à 2019.

c) *Taxe de séjour :*

	CA 2018	CA 2019	Réalisé 2020	Evolution 2019-2020 en %
Taxes de séjour	161 823 €	179 973 €	111 058 €	-38,29%

L'année 2020 enregistre une baisse sans précédent de ↘ **38,3%.** Un montant total de :

111 058.17€ = 49 214,32€ (reversés par les hébergeurs) et 61 843,85€ (reversés par les opérateurs numériques).

L'article 21 de la troisième Loi de finances rectificative pour 2020 a introduit une clause de sauvegarde fiscale, permettant de compenser les pertes de recettes fiscales et domaniales des collectivités les plus impactées par la crise sanitaire, en-deçà d'une moyenne 2017-2019. Un amendement adopté le vendredi 11 décembre 2020 à l'Assemblée propose de reconduire cette clause en 2021.

En 2020, la commune n'a pas pu bénéficier de cette clause, le calcul a été réalisé un prévisionnel 2020. Un 2ème calcul devrait être effectué par la DGFIP courant mai 2021 sur le réalisé 2020.

3. Évolution du service public pour la Petite Enfance

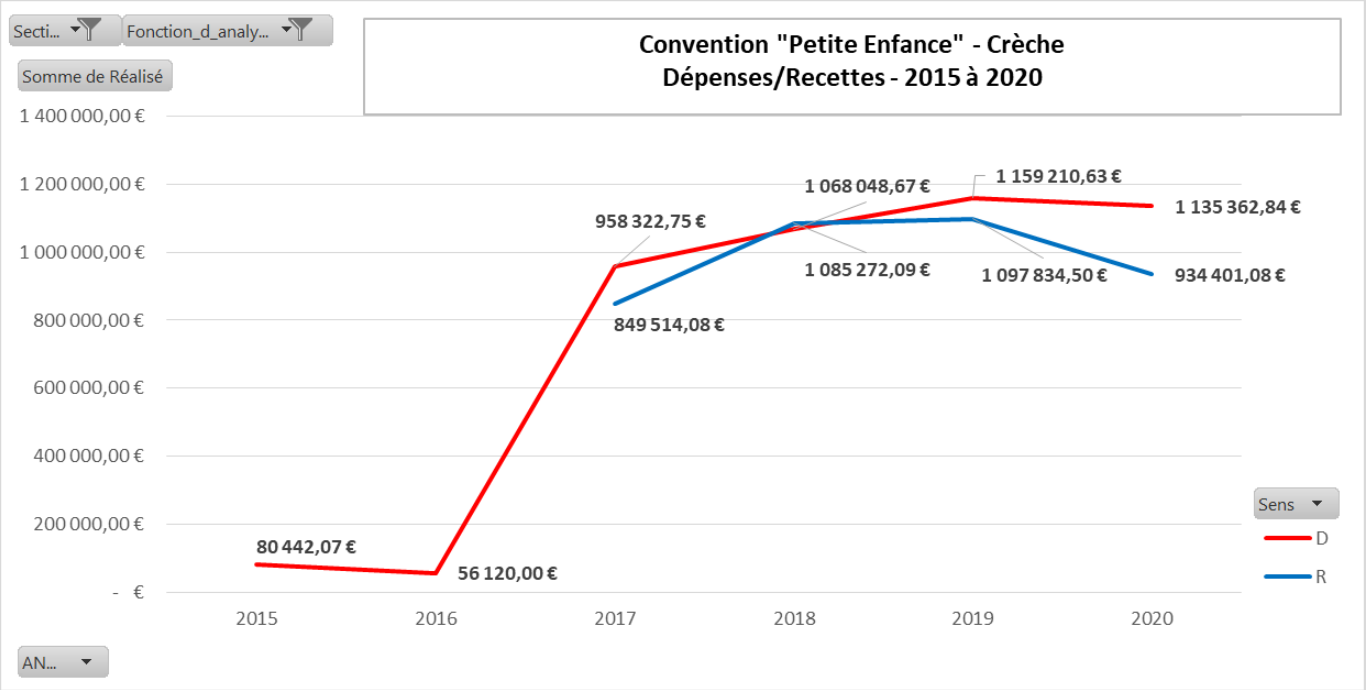

Les aides de la CAF de 686 008,5€ et du département de 60 277 € pour l'année 2020 s'elèvent à **746 285,5€.**

En 2020 la participation de la commune de la Colle sur Loup n'a pas encore été perçue, elle s'élève à **69 081€.**

Déduction faite des prestations des familles, le reste à charge pour la commune est de 131 879€.

4. Évolution du service public pour la Jeunesse

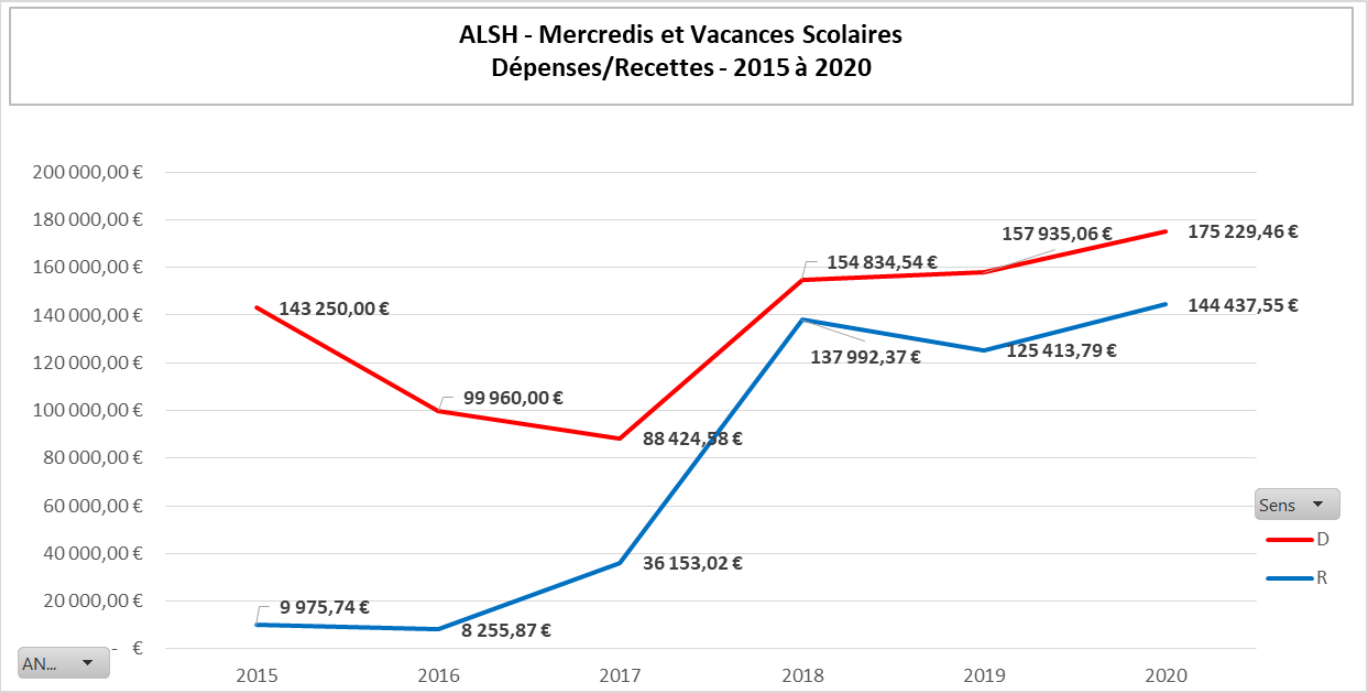

Pour l'année 2020, la commune a perçue les aides de la CAF pour un montant de 77 123,70€ et du département « les vacances aprenantes » pour un montant de 3026€ , soit un montant total de **80 149,70€.**

Déduction faite des prestation des familles, le reste à charge pour la commune est de 30 792€.

D. L'investissement

1. L'évolution de l'effort d'investissement de 2015 à 2020 (dépenses réalisées-RAR non inclus)

Années	20 - Immobilisations incorporelles	21 - Immobilisations corporelles	23 - Immobilisations en cours	Total général
2015	34 587,40 €	120 096,90 €	607 362,54 €	**762 046,84 €**
2016	71 916,95 €	170 684,80 €	594 463,87 €	**837 065,62 €**
2017	68 730,91 €	170 540,03 €	458 892,26 €	**698 163,20 €**
2018	39 835,00 €	274 819,61 €	345 352,30 €	**660 006,91 €**
2019	46 329,29 €	208 585,54 €	675 591,60 €	**930 506,43 €**
2020	65 580,72 €	303 360,14 €	417 218,99 €	**786 159,85 €**

Les **immobilisations incorporelles** : comportent les biens immatériels dont la valeur repose sur un droit juridique comprennent les logiciels, frais d'étude et concessions….

Les **immobilisations corporelles** : comprennent les biens physiques tels que bâtiments, terrains, machines de production et équipement, véhicules achetés, les constructions, l'agencement des bâtiments, le mobilier, les gros outils, le matériel informatique…

Les **immobilisations en cours** sont celles non terminées à la date de clôture de l'exercice. Elles se répartissent en deux catégories, les **immobilisations** créées par les moyens propres de la collectivité et les **immobilisations** confiées à des tiers.

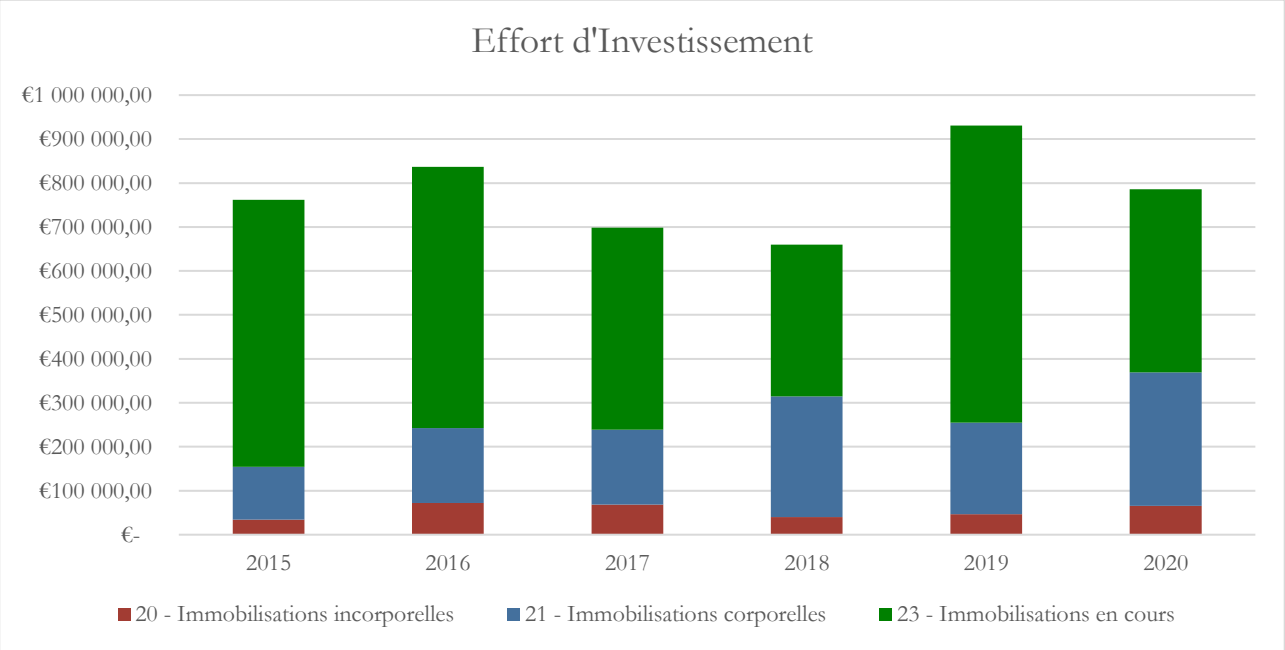

Ce graphique représente la tendance budgétaire sur la capacité de réalisation des travaux dans l'année en cours.

2. Liste des dépenses d'investissement 2020 et subvention associée :

Dossiers réalisés 2020	Dépenses	Subventions
ALCOTRA - SUCCES	228 310,32 €	215 496,21 €
LOCAL STE CLAIRE - POLICE MUNICIPALE	69 303,18 €	
VOIRIE	69 137,39 €	54 638,46 €
BATIMENTS COMMUNAUX	68 428,31 €	
ECLAIRAGE PUBLIC	48 703,16 €	
PATRIMOINE	44 369,32 €	2 282,45 €
PLAN CNAL CRISE	28 840,80 €	
PARC INFORMATIQUE	27 291,18 €	
CIMETIERE	25 560,00 €	
DEPENSES LIEES AUX CIRCONSTANCES COVID-19	23 989,52 €	
ECOLES	21 606,25 €	
ALSH	19 532,04 €	6 210,00 €
SECURISATION CRECHE	18 577,44 €	
ESPACE PUBLIC	14 171,60 €	
MATERIEL FESTIVITES	12 963,58 €	
SECURITE VIDEOPROTECTION	12 698,02 €	
SECURISATION GROUPE SCOLAIRE	12 038,74 €	- €
REVISION REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE DE LA COMMUNE	9 630,00 €	
P.L.U.	8 898,00 €	
SECURITE INCENDIE	7 207,17 €	
SECURITE VILLAGE	7 162,56 €	
CRECHE	3 996,17 €	
MATERIEL BUREAUX	1 429,60 €	
ELECTIONS	1 176,01 €	
LIEU ACCUEIL ENFANTS-PARENTS	1 139,49 €	
	-	-
Total général	**786 159,85 €**	**278 627,12 €**

3. Recette d'investissement : la Taxe d'Aménagement

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
BP (Prévu)	100 000 €	65 000 €	29 858 €	79 669 €	400 000 €	450 000 €	250 000 €	100 000 €
CA (Réalisé)	**65 774 €**	**18 294 €**	**77 294 €**	**671 343 €**	**451 577 €**	**256 777 €**	**55 536 €**	**67 227 €**

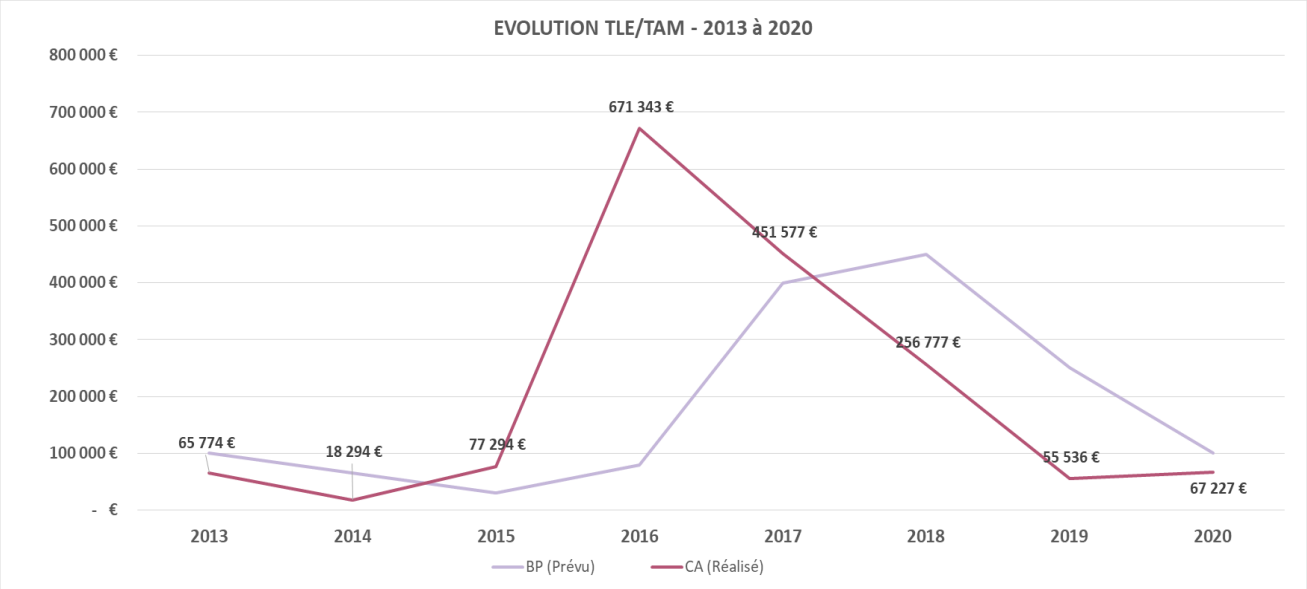

Rappel : La taxe d'aménagement s'applique à toutes les opérations soumises à autorisation d'urbanisme : construction, reconstruction et agrandissement de bâtiments, aménagement et installation de toute nature. Elle s'applique également aux changements de destination des locaux agricoles. Elle est due par le bénéficiaire de l'autorisation de construire ou d'aménager ou par le responsable d'une construction illégale. Si le montant de la taxe d'aménagement dépasse 1 500 €, le redevable doit la payer en 2 temps :

1. à partir du 14ème mois qui suit la délivrance du permis ou de l'autorisation préalable,
2. à partir du 26ème mois pour la seconde moitié.

Les montants perçus ces 2 dernières années ne sont pas en cohérence avec le nombre de dossiers traités par le service urbanisme : les services de l'état ont pris du retard dans la perception des taxes.

III. SuCCes : projet Européen / clôture

Date de démarrage – Notification le 03/10/2017

Date de clôture au plus tard le 02/10/2020>demande de prolongation au 02/12/2020 en cours

Dans le cadre du projet Succes financé au titre du programme européen transfrontalier Alcotra 2014-2020 : Projet ALCOTRA de 3 ans en partenariat avec l'office du tourisme de Saint Paul et la commune italienne de Ceresole d'Alba.

Extrait de la plateforme officielle SYNERGIE

QUOTES-PARTS REVERSEMENT SUBVENTION FEDER AUX PARTENAIRES				
Synergie - Total des dépenses certifiées - Selon la remontée de dépenses du 15/03/2020		FEDER (85 %)	Déduction VERS. ANT. FEDER	Versement FEDER
SPV	447 830,27 €	380 655,73 €	292 369,88 €	88 285,85 €
OT SPV	51 417,56 €	43 704,93 €	29 719,84 €	13 985,09 €
CERESOLE	517 316,86 €	439 719,33 €	335 242,49 €	104 476,84 €
TOTAL	**1 016 564,69 €**	**864 079,99 €**	**657 332,21 €**	**206 747,78 €**

Pour Saint Paul de Vence au 22/01/2021

Etat récapitulatif Synergie - D'après la remontée de dépenses au 22/01/2021	**BUDGET INITIAL**	**BUDGET suite demande modification accordée par l'AG**	**TOTAL DEPENSES ELIGIBLES**	**SOLDE**
CATEGORIES DE DEPENSES				
Frais de personnel	99 100,70 €	**145 020,39 €**	145 002,65 €	17,74 €
Frais de bureau et frais administratifs	14 865,11 €	**13 696,67 €**	13 696,66 €	0,01 €
Frais de déplacement et d'hébergement	3 485,00 €	**1 339,70 €**	1 339,70 €	- €
Frais liés au recours à des compétences et à des services externes	166 175,00 €	**203 378,37 €**	203 378,37 €	- €
Dépenses d'équipement	1 700,00 €	**913,50 €**	913,50 €	- €
Dépenses d'infrastructure et de BTP	340 000,00 €	**260 977,17 €**	260 977,17 €	- €
Total	**625 325,81 €**	**625 325,80 €**	**625 308,05 €**	17,75 €
SUBVENTION FEDER	**85%**		**531 511,84 €**	
		Déduction Versement Antérieur FEDER	*292 369,88 €*	
		Montant FEDER attendu sur l'exercice 2021	**239 141,96 €**	

Le reste à charge pour Saint Paul de Vence est de **3%** du montant total, soit un montant de **18 630€**. Le FEDER représente **85%** du montant du projet.

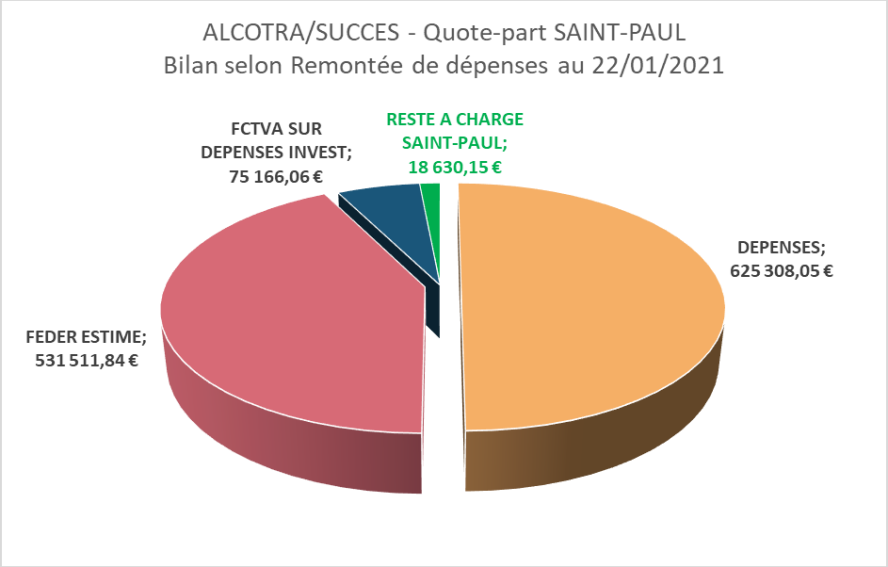

A la date du 22/01/2021, tous nos bordereaux de dépenses sont engagés et nous attendons la certification du contrôleur de premier niveau. Le versement FEDER restant sera versé en fin d'année 2021.

IV. Impact économique et financier de la COVID-19

CRISE SANITAIRE		
IMPACTS ECONOMIQUE ET FINANCIER		
Somme de Réalisé 2020	**Étiquettes de colonn**	
Étiquettes de lignes	**D**	**R**
F	86 538,62 €	119 793,00 €
011 - Charges à caractère général	48 145,43 €	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	38 085,00 €	
67 - Charges exceptionnelles	308,19 €	
74 - Dotations, subventions et participations		119 793,00 €
I	23 989,52 €	
20 - Immobilisations incorporelles	2 278,25 €	
21 - Immobilisations corporelles	21 711,27 €	
PERTE RECETTES		
Décision Mle - Exonération ODP 2020		- 40 277,34 €
Décision Mle - Exonération Loyers Baux Comm. 2T2020		- 5 444,66 €
Diminution Recettes 2020-2019		- 1 011 915,03 €
COÛT IMPACT FINANCIER POUR LA COMMUNE		**1 002 650,17 €**

Des dépenses liées au COVID pour **86 558 €** en fonctionnement (achat de masques, gel, avenant au contrat d'entretien des bâtiments, prime COVID, vêtement de travail...), pour **23 989 €** en investissement (matériel informatique pour assurer la continuité de service en télétravail, plexiglass,……), exonérations pour les commerçants pour un montant de **46 K€.**

Des aides de la CAF pour compenser le manque de fréquentation de la crèche lors des confinements pour un montant **111 953 €** , une aide du département pour l'ALSH « les vacances apprenantes » pour un montant de **3000 €,** une aide du département pour l'achat de masques pour la population d'un montant de **4840 €**

Clic and Coll St Paul de Vence : une plateforme a été mise en place en fin d'année 2020, le montant de **2472 €** sera imputé sur 2021, parallèlement un dossier de demande de subvention est en cours.

V. Développement durable : Actions menées à ce jour sur la commune

A. Déchets :

1. Prestations communales :

- Mise en œuvre de la « charte zéro déchets plastiques » signée en novembre 2019,
- Renoncement à achats de petites fournitures en plastiques pour un remplacement par autres matières dites écologiques (bambou, bois, inox)… Le coût d'achat reste sensiblement le même,
- Campagne de ramassage de déchets des bords de voie par des bénévoles et l'association SOS SANG, appui technique par la commune : Un camion et deux agents techniques communaux à disposition sur une matinée,
- Ateliers Zéro Déchets à l'auditorium. Prêt de l'auditorium pour 10 ateliers de 2 heures maximum sur l'année.

2. Prestations liées à la compétence déchets CASA

- Transformation d'une colonne enterrée "ordures ménagères" en "tri sélectif" dans chaque point de collecte du village intra-muros (auparavant, 2 colonnes pour les OM (ordures ménagères), désormais, 1 pour OM + 1 pour tri),
- Mise en place du tri sélectif dans les bâtiments communaux,
- Campagnes et ateliers développement durable auprès des élèves du groupe scolaire,
- Composteurs au groupe scolaire et à la crèche,
- Campagne de sensibilisation 2 fois par an pour promouvoir les produits en vrac et le zéro emballage auprès des commerçants,

3. Prestations par autres prestataires :

- Intégration de la commune à la plateforme internet participative ReMed Zéro Plastique, un réseau qui rassemble et fédère, à l'échelle de la Région SUD, toute organisation ou partie prenante souhaitant contribuer à la réduction des déchets sauvages qui aboutissent en Méditerranée (associations à but non lucratif, acteurs publics, gestionnaires, établissements scolaires, entreprises, groupement d'entreprises) et permet d'organiser et promouvoir des actions comme des campagnes de ramassage, projections de films, expositions…
- Partenariat avec TERRACYCLE et autres organismes gratuits de récupération et transformation, pour campagnes de recyclage de divers matériaux (nylon, emballages produits beauté, cartouches d'imprimante…)

B. Eau potable :

1. Prestation communale :

- Arrêt du débit d'eau des Fontaines du Village en période COVID et la nuit

2. Prestations gratuites financées totalement par les aides gouvernementales :

- Campagne de distribution de réducteurs d'eau auprès des habitants

C. Énergies :

1. Prestation communale :

- Continuité de la conversion des points lumineux d'éclairage public en LED :
  Prestataire : EIFFAGE
  Début de la campagne de relampage en 2017.
  Nombre total de points lumineux sur la commune : **1280**.
  Nombre de LED à ce jour : **215**, soit un parc de **1065 ampoules restant à changer à ce jour.**
  2017 : 110 LED mises en place
  2018 : 53 LED mises en place
  2019 : 52 LED mises en place.

2. Prestations gratuites financées totalement par les aides gouvernementales :

- Campagne de distribution d'ampoules LED auprès des habitants

D. Economie Circulaire :

1. Lutte contre le gaspillage alimentaire au Groupe Scolaire :

- Au groupe Scolaire, un self a été installé afin que les enfants apprennent à doser leur repas
- Sac à pain transparent afin de visualiser la quantité de produits gaspillés à la fin de chaque mois,
- Achat de produits alimentaires en circuits courts.

E. Certifications :

1. Labellisation « Terre Saine, commune sans pesticides »

Afin de valoriser les pratiques de gestion des espaces verts, en cours sur la commune depuis plus de 20 ans, qui consistent à n'utiliser aucun produit phytosanitaire nocif pour l'environnement. Label délivré gratuitement par le Gouvernement, permettant une visibilité Nationale,

2. Candidature au projet de Reconnaissance « Territoire Engagé Nature » (résultats en mai 2021),

Ce que va apporter cette candidature :

- un accompagnement par des experts pour formaliser un programme d'actions réaliste et concret qui intègre les enjeux locaux, régionaux et nationaux ;
- un renforcement des connaissances (enjeux, réglementation, etc.) et des compétences sur la biodiversité via un accès à des données nationales et régionales, des formations, etc. ;
- des conseils du crédit au plan d'action défini et mis en œuvre pour faciliter la formalisation de plans de financement ou encore le dépôt de dossiers d'autorisation.,
- une visibilité, à l'échelle nationale et internationale, dans le cadre d'évènements ou d'une communication globale sur l'initiative « Engagés pour la nature »
- un accès au « club des engagés » pour échanger, monter collectivement en compétences (partage de bonnes pratiques, réseaux d'influence, etc.) et créer de nouvelles synergies.
- La Reconnaissance délivrée gratuitement par le Gouvernement.

VI. La marge d'autofinancement courant

Les calculs de l'épargne brute (CAF Brute) et épargne nette (CAF nette) sont 2 indicateurs de visibilité de la collectivité à autofinancer l'investissement.

L''examen de la CAF va permettre de répondre aux questions suivantes : est-ce que l'excédent dégagé par la section de fonctionnement permet :

1. de couvrir le remboursement en capital des emprunts de la collectivité ?
2. de dégager une ressource susceptible de financer en partie les autres dépenses d'investissement de la collectivité ?

La CAF brute est égale aux produits réels de fonctionnement (encaissables) - les charges réelles de fonctionnement (décaissables).

La CAF nette est égale à la CAF brute amputée du remboursement en capital de la dette. La CAF nette représente donc l 'autofinancement de la collectivité.

Ratio 9	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
RRF	5 124 984 €	5 351 402 €	5 654 961 €	5 581 412 €	6 587 606 €	7 643 572 €	7 951 184 €	7 186 855 €
DRF	4 752 129 €	4 885 131 €	5 040 631 €	5 295 912 €	6 146 424 €	6 324 207 €	6 421 125 €	6 388 665 €
CAF Brute	**372 855 €**	**466 271 €**	**614 330 €**	**285 500 €**	**441 182 €**	**1 319 365 €**	**1 530 058 €**	**798 190 €**
Remboursement K Emprunts	1 873 282 €	330 622 €	346 946 €	352 207 €	445 880 €	441 622 €	440 794 €	484 127 €
MAC = CAF nette	**- 1 500 427 €**	**135 649 €**	**267 384 €**	**- 66 707 €**	**- 4 698 €**	**877 743 €**	**1 089 264 €**	**314 063 €**
	1,293	0,975	0,953	1,012	1,001	0,885	0,863	0,956

En 2020 la MAC est de 0,956

Plus le taux est proche de 1, plus la capacité d'autofinancement est réduite.

VII. La dette

A. Les Ratios (L'ensemble du tableau des ratios et leur définition sont en annexe 1)

Ratio 5 - Endettement Budget Principal	K restant dû au 31/12/2013	K restant dû au 31/12/2014	K restant dû au 31/12/2015	K restant dû au 31/12/2016	K restant dû au 31/12/2017	K restant dû au 31/12/2018	K restant dû au 31/12/2019	K restant dû au 31/12/2020
Dette	6 087 941 €	5 757 319 €	5 412 131 €	5 749 081 €	5 303 201 €	4 861 579 €	5 473 336 €	4 991 209 €
Population DGF	3 980	4 055	4 074	4 044	4 035	4 022	4 044	4 069
Dette/Pop DGF	**1 530 €**	**1 420 €**	**1 328 €**	**1 422 €**	**1 314 €**	**1 209 €**	**1 353 €**	**1 227 €**

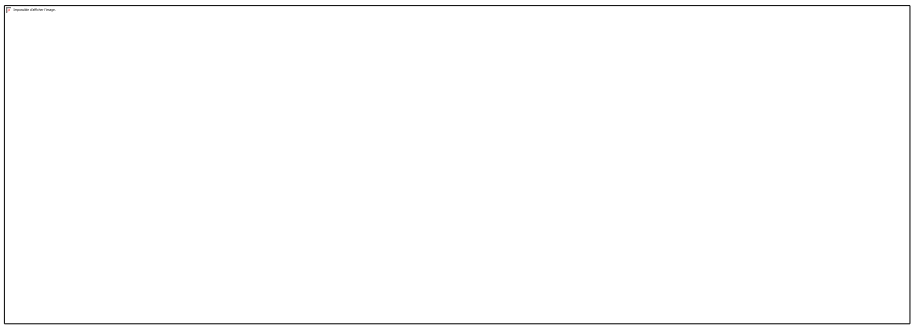

Le capital restant dû retraité tient compte des emprunts transférés au SIEVI consécutifs au transfert de compétences Eau potable.

B. Réaménagement de la dette

Résultat de l'analyse entamée fin 2020

- Fin 2020 et début 2021 nous avons refinancé les ¾ de la dette de la commune.
- Le crédit principal de 2,18M€ auprès du crédit agricole a un taux nominal de 2,09%. Il sera de 1,1%. Malgré une forte pénalité de remboursement de 54K€, l'opération rapporte à la commune 9K€ avec un différé d'amortissement et d'intérêts sur 2021.
- Le second crédit de 1M€ auprès du crédit mutuel va être remboursé et refinancé auprès du crédit agricole. Son taux nominal est de 4,4% sera de 1,1%. Malgré une pénalité de remboursement de 22K€, le gain pour la commune est de 180K€. Là aussi un différé d'amortissement et d'intérêts est mis en place pour 2021.

Ce qui est prévu pour le 1er trimestre 2021

- Sont en cours d'analyse, 10 emprunts pour un montant global de 900K€. Le résultat de l'analyse montrera si la renégociation est intéressante.
- Il reste en outre un crédit de 500K€ auprès du Crédit National à 4,4%. Le crédit national a refusé toute renégociation et proposé un swap pour revenir en taux variable. L'alternative serait le remboursement du crédit auprès d'une autre banque.
- La prochaine mission sera de trouver la banque qui peut refinancer l'ensemble des petites dettes et celle du crédit national. Au total il reste à analyser et refinancer 1.4M€.

Résultat du réaménagement

Au total, le refinancement des ¾ de la dette permettra de :

- **gagner 190K€ sur les encours de crédit,**
- **réduire la charge de la dette de 375K€ sur le budget 2021**
- **réduire les échéances futures de 26K€ par an.**

Le refinancement du reste de la dette sera moins spectaculaire mais aura pour objet de trouver un second partenaire bancaire efficace.

Début 2021, la commune a souscrit un emprunt relais d'un montant **1 070 K€** pour le rachat des parcelles AS16 et AS105 à l'EPF PACA au montant de **1 000 021 € TTC** auquel s'ajoute les honoraires notariés. Ce terrain sera proposé à une vente aux enchères.

VIII. Les projets et orientations budgétaires 2021

Le rebond de la crise sanitaire en 2020 et les prévisions du maintien d'une pression épidémique importante pour 2021 accentuent les incertitudes sur l'exercice 2021. Il faut s'apprêter à vivre avec la maladie et ses variants et œuvrer à suivre scrupuleusement les mesures d'hygiène et de santé publique dictées par l'Etat.

L'impact financier de la COVID ne s'arrête pas à l'exercice précédent. La période de confinement a eu un effet négatif important sur de nombreuses recettes tarifaires (stationnement, taxe de séjour, recette des régies).

La marge de manœuvre pour les petites communautés comme celle de Saint-Paul-de-Vence est très étroite, d'autant que la dépendance que nous entretenons avec le tourisme loco-régional et international est très importante. D'après les scénarios de l'OMT sur une période plus longue pour 2021-2024, on peut penser qu'il faudra **de deux ans et demi à quatre ans au tourisme international pour retrouver les niveaux de 2019**.

Ce constat s'ajoute à la disparition progressive de la dotation de l'Etat (33 euros par saint-paulois en 2020), la suppression de la TH (même si la compensation d'Etat de la TH persiste à ce jour).

Toutes ces prévisions doivent nous inciter à engager une réflexion en profondeur sur la diversification de notre attractivité, la recherche de nouvelles recettes et la rationalisation de nos dépenses, en conservant les mêmes taux d'imposition.

Le maintien de notre autonomie financière (qui n'en reste pas moins menacée) pour assurer les fonctions régaliennes d'une municipalité envers ses citoyens reste le socle des hypothèses et des orientations.

L'année 2021 est une année charnière au sein du mandat et doit permettre la mise en place des outils de prospérité et d'innovation au service de notre ambition à soutenir et conduire les projets à venir.

Les 7 grandes orientations de l'année 2021 concernent :

- des **actions nouvelles** dans le cadre de l'environnement, du patrimoine (matériel et immatériel) et du soutien aux activités économiques,
- le maintien et la **recherche d'une soutenabilité** des actions de valorisation, de communication, de préservation et de sécurisation de nos infrastructures, de notre patrimoine et de notre lieu de vie.

1. Déployer une stratégie de territoire de préservation de notre environnement (biodiversité) :

- Mettre en place un partenariat biodiversité sur 3 ans (projet ABCDaire, partenariat LPO)
- Diagnostiquer, analyser et améliorer l'efficacité énergétique de nos bâtiments
- Etudier la pollution lumineuse sur notre territoire (travail démarré)
- Poursuivre la politique Eclairage public LED
- Réfection de la toiture Ateliers techniques Malvan avec énergie renouvelable et sécurisation
  Travailler en concertation avec les usagers (l'environnement pris comme cas d'usage d'une démarche systémique de démocratie participative en toile de fond du mandat)

2. Restaurer, entretenir, sécuriser et valoriser notre patrimoine et notre cadre de vie :

- Achever les travaux de la chapelle St Michel
- Démarrer les travaux de restauration de la chapelle Ste Claire (subventions obtenues)
- Mise en place d'études (St Roch, Moulin)
- Poursuite travaux réfection des voiries
- Travaux sur voirie (carrefour, sécurisation par barrières, réseau pluvial)
- Entretien et réfection du groupe scolaire et de la crèche
- Poursuite de l'aménagement de la vidéo protection sur le territoire

3. **Structurer le développement économique et durable sur le territoire :**
   - en aménageant notre zone économique (en concertation avec les communes limitrophes)
   - en désignant un interlocuteur et en construisant un programme mairie-entreprises
   - en encourageant l'installation d'artisans (mise en œuvre de la charte signée avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Région PACA)
   - en allant vers un tourisme durable maitrisé en lien avec une évolution de notre Office de Tourisme

4. **Améliorer nos structures pour l'enfance et la jeunesse :**
   - Mettre en oeuvre le « manger sain et bio »
   - Lutter contre le gaspillage alimentaire et éduquer aux gestes éco-citoyen
   - Diversifier l'accueil des adolescents
   - Etudier la création d'un lieu d'échanges intergénérationnels avec activité physique (Malvan)

5. **Développer notre communication :**
   - Renforcer notre stratégie et nos moyens de communication pour relayer nos évènements festifs, patrimoniaux et culturels et ainsi augmenter notre rayonnement, retransmettre le conseil municipal en direct sur Internet pour tous les citoyens.
   - Perfectionner l'accès des citoyens à l'information publique grâce à tous les supports dématérialisés (site internet de la commune, réseaux sociaux) et imprimés (magazine municipal, affichage...), pour plus de transparence, instauration d'une lettre trimestrielle présentant la programmation des travaux à venir ainsi qu'un bilan de ceux réalisés.

6. **Maintenir autant que faire se peut la programmation des évènements culturels, sportifs et festifs tout au long de l'année**
   - Encourager les initiatives festives, artistiques et culturelles participatives et patrimoniales, dans un cadre pluriel : Festival Classique et Jazz, Biennale Internationale de Saint-Paul de Vence, expositions d'hiver et d'été
   - Mettre l'accent sur les arts plastiques, la musique, la littérature et le cinéma en lien avec les milieux scolaires et permettre l'accessibilité de la culture à tous
   - Engager la restructuration de notre espace muséal

7. **Maintenir et rechercher la soutenabilité financière des projets du mandat**

Face aux incertitudes liées à la COVID, face aux baisses de dotation de l'état, à l'augmentation des versements obligatoires aux communes les plus défavorisées et à nos obligations règlementaires, continuer à augmenter le niveau de service aux usagers :

- en étudiant toutes les possibilités liées à la création ou l'utilisation d'une Fondation (fondation du Crédit Agricole, fondation du Patrimoine)
- en identifiant de nouvelles sources de financement en fonction des projets présentés
- en optimisant le recouvrement de la taxe d'aménagement avec les services de l'Etat
- en mettant en place une programmation pluriannuelle des actions
- en démarrant le chantier compte financier unique M57 et fiabilisation des comptes

IX. Annexes

Annexe 1 : Le Compte administratif provisoire 2020

Le compte administratif est un document comptable établi par l'ordonnateur, dans le cas de la commune par le maire, qui retrace l'ensemble des mandats de dépenses et des titres de recettes émis par la commune pendant la durée de l'exercice. Il prend également en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes.

Ce document présentant les résultats comptables de l'exercice est soumis par l'ordonnateur pour approbation à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

COMPTE ADMINISTRATIF PROVISOIRE - COMMUNE
AU 31/12/2020

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	**Recettes** ou excédents	**Dépenses** ou déficits	**Recettes** ou excédents	**Dépenses ou déficits**	**Recettes ou excédents**
Résultats reportés	**583 741,43**			**3 384 844,01**		**2 801 102,58**
Opérations de l'exercice	1 506 501,63	1 811 078,96	7 205 878,14	7 189 727,68	8 712 379,77	9 000 806,64
TOTAUX	**2 090 243,06**	**1 811 078,96**	**7 205 878,14**	**10 574 571,69**	**8 712 379,77**	**11 801 909,22**
Résultats de clôture	**279 164,10**			**3 368 693,55**		**3 089 529,45**
Restes à réaliser	*1 240 487,31*	*272 767,01*			*1 240 487,31*	*272 767,01*
TOTAUX CUMULES	**1 519 651,41**	**272 767,01**	**0,00**	**3 368 693,55**	**1 240 487,31**	**3 362 296,46**
RESULTATS DEFINITIFS	**1 246 884,40**			**3 368 693,55**		**2 121 809,15**

PROVISOIRE

En 2020, la section d'investissement est autofinancée par l'excédent de fonctionnement.

Annexe 2 : Charges de personnel, volet ressources humaines

1. Des charges de personnel réparties comme suit :

CHAPITRES BUDGETAIRES	*TOTAL*	*Chap 12/Masse salariale-Rémunération agents*	*Chap 12/Assurance Médecine Action social FNC du SFT*	*Chap 11/Formation*	*Chap 11/Validation de service, Assistante sociale, Frais déplacement*
Charges de personnel 2020	3 955 635,47 €	3 820 342,48 €	102 969,58 €	14 856,00 €	17 467,41 €

- Des charges contenues, avec un chapitre 012 d'un montant de **3 924 K€**, soit une évolution du chapitre 12 de **2.2%** par rapport à 2019, représente **61,4%** des DRF.

  Des dépenses en plus

  - Impact règlementaire (revalorisation des cotisations, PPCR, avancement échelon..)
  - Des heures supplémentaires pour les élections
  - une prime COVID exceptionnelle.
  - Ouverture d'une classe de maternelle (recrutement d'une ATSEM)
  - Valorisation des agents au travers d'une politique de rémunération, avancement de grade et promotion interne.

  Des dépenses en moins par rapport à 2019

  - Des heures supplémentaires/2 conséquence de l'annulation des manifestations et évènements,
  - Aucun saisonnier
  - Peu de remplacement d'agent
  - Moins de formations

2. Formation

Un budget de Formation réduit par rapport à la prévision du fait des confinements et de l'annulation de nombreuses formations en présentiel.

TOTAL COUT PREVU 2020	28 682,00 €
TOTAL COUT REALISE 2020	18 156,00 €
NOMBRE D'AGENTS AYANT BENEFICIE DE FORMATIONS INDIVIDUELLES	29 agents
NOMBRE DE JOURS DE FORMATIONS INDIVIDUELLES	59 jours
NOMBRE DE JOURS DE FORMATIONS INTRA	10 jours
NOMBRE D'AGENTS FORMES EN INTRA	66 agents
FORMATIONS D'INTEGRATION	3 agents/15 jours
PREPARATION CONCOURS	2 agents/9 jours

3. Les effectifs

105 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2020 pour 98,3 ETP :

- 78 fonctionnaires dont un agent sur un emploi fonctionnel
- 23 contractuels (dont 3 en CDI et 3 en remplacement)
- 2 apprentis
- 2 contrats aidés

- **REPARTITION PAR STATUT, FILIERE, CATEGORIE ET SEXE AU 31/12/2020**

Filière	Pourcentage
Technique	45,54%
Administrative	23,76%
Médico sociale	12,87%
Animation	8,91%
Sécurité	5,94%
Culturelle	2,97%

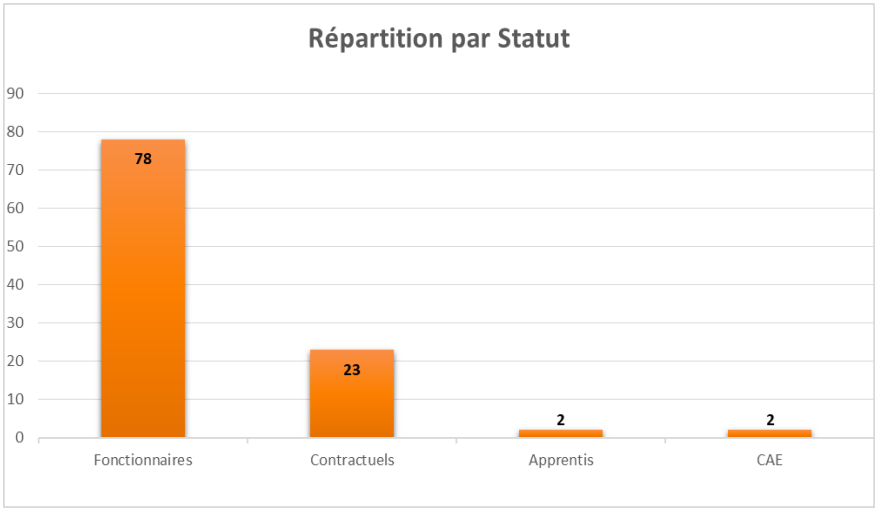

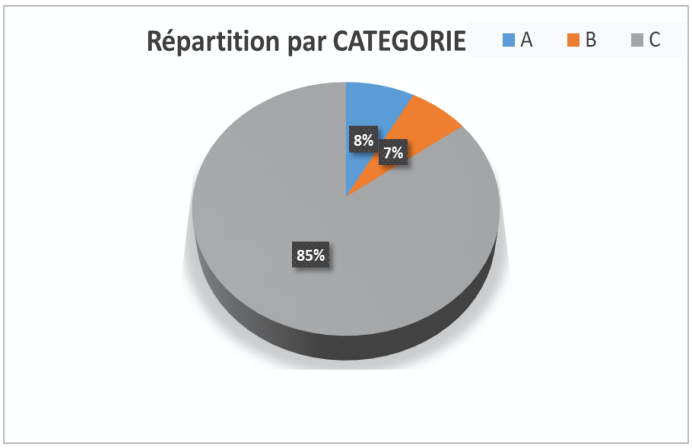

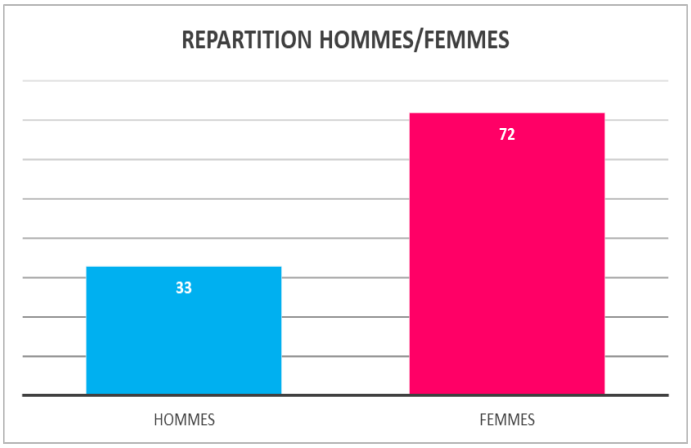

4. Mouvements

NOMBRE DE DEPARTS 2016-2020					
ANNEE	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**
DEPARTS POUR MUTATION	1	1	0	0	1
DEPARTS EN RETRAITE	1	1	4	2	2
DEPARTS EN DISPONIBILITE	1	3	1	2	1

De 2020 à 2024, 9 départs en retraite sont prévus (1 en 2021, 2 en 2022, 4 en 2023 et 4 en 2024)

5. Absences

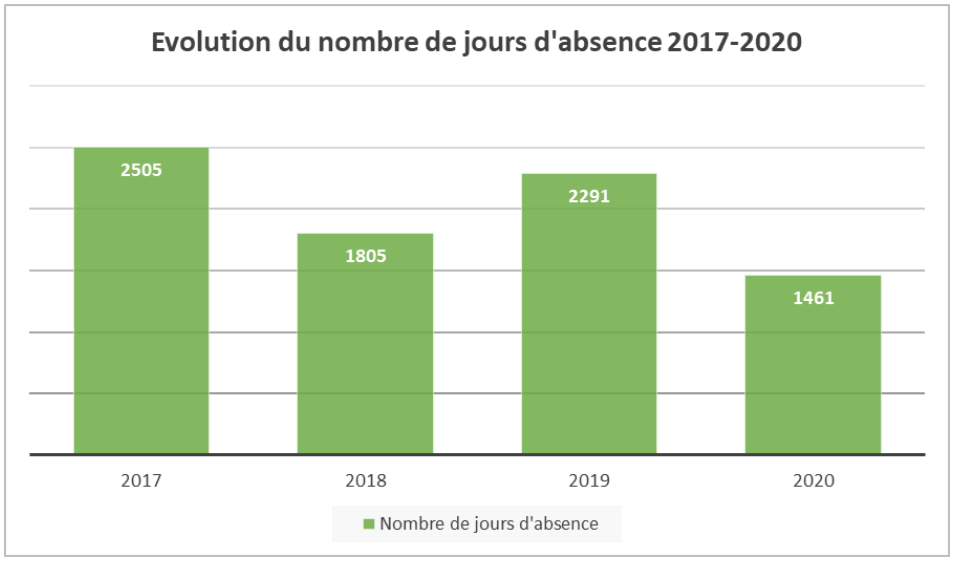

En 2020, beaucoup moins d'arrêt pour maladie ordinaire de courte durée.

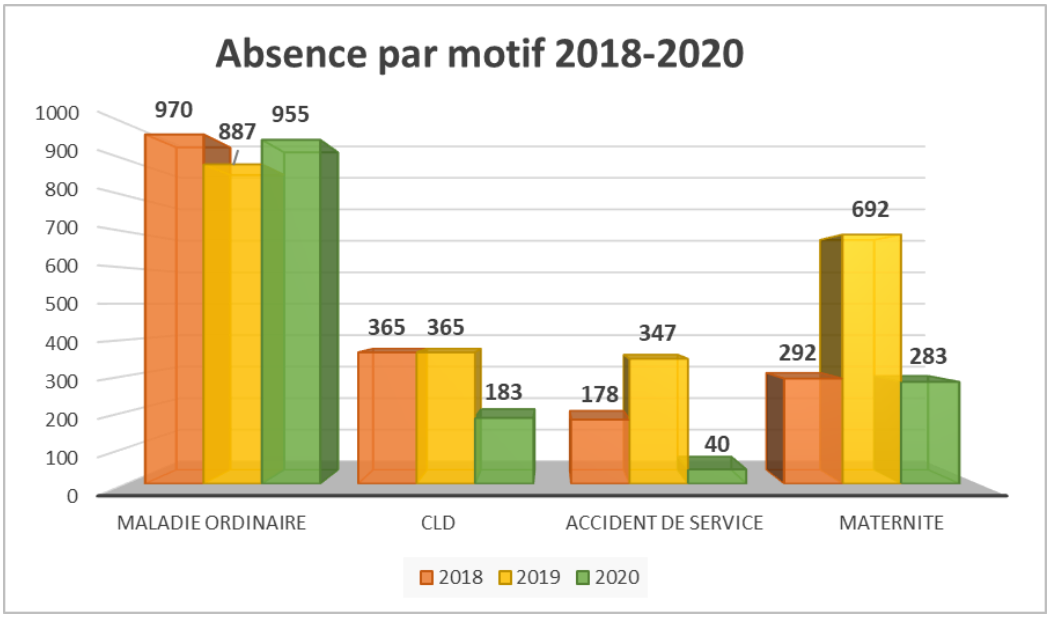

L'année 2020 marquée par la pandémie COVID 19 a cumulé pour l'ensemble des agents : 41 jours pour maladie et 1178 jours d'absence pour non activité

En conclusion en 2020, l'évolution des dépenses liées au personnel ont été moins importantes par rapport à 2019 du fait de l'impact de la situation COVID.

Annexe 3 : le tableau des ratios

Evolution des ratios depuis 2013

Ratio 1	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
DRF	4 752 129 €	4 885 131 €	5 040 631 €	5 295 912 €	6 146 424 €	6 324 207 €	6 421 125 €	6 388 665 €
Population DGF	3 980	4 055	4 074	4 044	4 035	4 022	4 044	4 069
DRF/Pop DGF	**1 194 €**	**1 205 €**	**1 237 €**	**1 310 €**	**1 523 €**	**1 572 €**	**1 588 €**	**1 570 €**

Population DGF = Population INSEE + Population Résidence 2ndaires

Ratio 2	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Produit des impositions directes	2 345 508 €	2 397 220 €	2 776 264 €	2 821 794 €	3 022 449 €	3 107 518 €	3 380 419 €	3 437 304 €
Population DGF	3 980	4 055	4 074	4 044	4 035	4 022	4 044	4 069
Pdt Impositions Directes/Pop DGF	**589 €**	**591 €**	**681 €**	**698 €**	**749 €**	**773 €**	**836 €**	**845 €**

Ratio 3	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
RRF	5 124 984 €	5 351 402 €	5 654 961 €	5 581 412 €	6 587 606 €	7 643 572 €	7 951 184 €	7 186 855 €
Population DGF	3 980	4 055	4 074	4 044	4 035	4 022	4 044	4 069
RRF/Pop DGF	**1 288 €**	**1 320 €**	**1 388 €**	**1 380 €**	**1 633 €**	**1 900 €**	**1 966 €**	**1 766 €**

Ratio 4	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dépenses d'équipement brut	1 391 386 €	317 691 €	762 047 €	837 066 €	1 186 569 €	1 012 739 €	1 505 993 €	1 805 429 €
Population DGF	3 980	4 055	4 074	4 044	4 035	4 022	4 044	4 069
Dép. Equip. Brut/Pop DGF	**350 €**	**78 €**	**187 €**	**207 €**	**294 €**	**252 €**	**372 €**	**444 €**

Ratio 5 - Endettement Budgets principal et annexes	K restant dû au 31/12/2013	K restant dû au 31/12/2014	K restant dû au 31/12/2015	K restant dû au 31/12/2016	K restant dû au 31/12/2017	K restant dû au 31/12/2018	K restant dû au 31/12/2019	K restant dû au 31/12/2020
Dette	7 886 495 €	7 476 239 €	7 047 919 €	7 417 984 €	6 864 442 €	6 311 722 €	5 756 268 €	4 991 209 €
Population DGF	3 980	4 055	4 074	4 044	4 035	4 022	4 044	4 069
Dette/Pop DGF	**1 982 €**	**1 844 €**	**1 730 €**	**1 834 €**	**1 701 €**	**1 569 €**	**1 423 €**	**1 227 €**

Ratio 6 - DGF/Pop DGF

Ratio 7	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dépenses de personnel	2 169 849 €	2 268 313 €	2 355 487 €	2 362 563 €	3 408 583 €	3 635 711 €	3 779 669 €	3 882 075 €
DRF	4 752 129 €	4 885 131 €	5 040 631 €	5 295 912 €	6 146 424 €	6 324 207 €	6 421 125 €	6 388 665 €
Dép. Personnel/DRF	**45,66%**	**46,43%**	**46,73%**	**44,61%**	**55,46%**	**57,49%**	**58,86%**	**60,77%**

Ratio 8 - Effort fiscal (Fiche DGF)	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Produit total EF	4 328 800 €	4 422 555 €	4 477 810 €	4 648 018 €	4 849 576 €	4 970 614 €	5 202 968 €	5 454 725 €
Potentiel fiscal	4 848 197 €	4 979 555 €	5 063 976 €	5 238 428 €	5 403 812 €	5 503 614 €	5 699 790 €	5 974 282 €
Effort fiscal	**0,892868**	**0,888143**	**0,884248**	**0,887293**	**0,897436**	**0,903155**	**0,912835**	**0,913034**

Ratio 9	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
RRF	5 124 984 €	5 351 402 €	5 654 961 €	5 581 412 €	6 587 606 €	7 643 572 €	7 951 184 €	7 186 855 €
DRF	4 752 129 €	4 885 131 €	5 040 631 €	5 295 912 €	6 146 424 €	6 324 207 €	6 421 125 €	6 388 665 €
CAF Brute	**372 855 €**	**466 271 €**	**614 330 €**	**285 500 €**	**441 182 €**	**1 319 365 €**	**1 530 058 €**	**798 190 €**
Remboursement K Emprunts	1 873 282 €	330 622 €	346 946 €	352 207 €	445 880 €	441 622 €	440 794 €	484 127 €
MAC = CAF nette	**- 1 500 427 €**	**135 649 €**	**267 384 €**	**- 66 707 €**	**- 4 698 €**	**877 743 €**	**1 089 264 €**	**314 063 €**
	1,293	0,975	0,953	1,012	1,001	0,885	0,863	0,956

Ratio 10	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dépenses d'équipement brut	1 391 386 €	317 691 €	762 047 €	837 066 €	1 186 569 €	1 012 739 €	1 505 993 €	1 805 429 €
RRF	5 124 984 €	5 351 402 €	5 654 961 €	5 581 412 €	6 587 606 €	7 643 572 €	7 951 184 €	7 186 855 €
Taux d'équipement	**27%**	**6%**	**13%**	**15%**	**18%**	**13%**	**19%**	**25%**

Ratio 11 - Taux Endettement Budget Principal	K restant dû au 31/12/2013	K restant dû au 31/12/2014	K restant dû au 31/12/2015	K restant dû au 31/12/2016	K restant dû au 31/12/2017	K restant dû au 31/12/2018	K restant dû au 31/12/2019	K restant dû au 31/12/2020
Dette	6 087 941 €	5 757 319 €	5 412 131 €	5 749 081 €	5 303 201 €	4 861 579 €	5 473 336 €	4 991 209 €
RRF	5 124 984 €	5 351 402 €	5 654 961 €	5 581 412 €	6 587 606 €	7 643 572 €	7 951 184 €	7 186 855 €
Taux d'Endettement	**119%**	**108%**	**96%**	**103%**	**81%**	**64%**	**69%**	**69%**
	1,19	1,08	0,96	1,03	0,81	0,64	0,69	0,69

Définition des ratios

▶**Capacité de désendettement :** *cet indicateur (dette au 31/12 rapportée à l'épargne brute) répond à la question : en combien d'années une collectivité peut-elle rembourser sa dette si elle utilise pour cela son épargne brute ? Un indicateur qui augmente indique donc une situation qui se dégrade.*

▶**Les ratios financiers obligatoires**

Pour les communes de 3500 habitants et plus, les données synthétiques sur la situation financière de la collectivité, prévues par l'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) comprennent 11 ratios définis à l'article R.2313-1. Ces ratios sont aussi calculés pour les groupements à fiscalité propre, les départements (articles L. 3313-1 et R. 3313-1) et les régions (articles L.4313-2 et R. 4313-1). Toutefois, le ratio 8, qui correspond au coefficient de mobilisation du potentiel fiscal, n'est plus calculé.

> ***À noter :*** *pour la détermination des montants de dépenses ou recettes réelles de fonctionnement à retenir pour le calcul des ratios, les reversements de fiscalité liés au FNGIR et aux différents fonds de péréquation horizontale sont comptabilisés en moindres recettes.*

▶**Ratio 1 = Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population :** *montant total des dépenses de fonctionnement en mouvement réels. Les dépenses liées à des travaux en régie sont exclues des DRF.*

▶**Ratio 2 = produit des impositions directes / population** *(recettes hors fiscalité reversée).*

▶**Ratio 2 *bis* = produit des impositions directes / population.** *En plus des impositions directes, ce ratio intègre les prélèvements pour reversements de fiscalité et la fiscalité reversée aux communes par les groupements à fiscalité propre.*

▶**Ratio 3 = Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population :** *montant total des recettes de fonctionnement en mouvements réels. Ressources dont dispose la collectivité, à comparer aux dépenses de fonctionnement dans leur rythme de croissance.*

▶**Ratio 4 = dépenses brutes d'équipement / population :** *dépenses des comptes 20 (immobilisations incorporelles) sauf 204 (subventions d'équipement versées), 21 (immobilisations corporelles), 23 (immobilisations en cours), 454 (travaux effectués d'office pour le compte de tiers), 456 (opérations d'investissement sur établissement d'enseignement) et 458 (opérations d'investissement sous mandat). Les travaux en régie sont ajoutés au calcul. Pour les départements et les régions, on rajoute le débit correspondant aux opérations d'investissement sur établissements publics locaux d'enseignement (455 en M14).*

▶**Ratio 5 = dette / population :** *capital restant dû au 31 décembre de l'exercice. Endettement d'une collectivité à compléter avec un ratio de capacité de désendettement (dette / épargne brute) et le taux d'endettement (ratio 11).*

▶**Ratio 6 = DGF / population :** *recettes du compte 741 en mouvements réels, part de la contribution de l'État au fonctionnement de la collectivité.*

▶**Ratio 7 = dépenses de personnel / DRF :** *mesure la charge de personnel de la collectivité ; c'est un coefficient de rigidité car c'est une dépense incompressible à court terme, quelle que soit la population de la collectivité.*

▶**Ratio 9 = Marge d'autofinancement courant (MAC) = (DRF + remboursement de dette) / RRF :** *capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Les remboursements de dette sont calculés hors gestion active de la dette. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée ; a contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement. Les dépenses liées à des travaux en régie sont exclues des DRF.*

▶**Ratio 10 = dépenses brutes d'équipement / RRF = taux d'équipement :** *effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse. À relativiser sur une année donnée car les programmes d'équipement se jouent souvent sur plusieurs années. Les dépenses liées à des travaux en régie, ainsi que celles pour compte de tiers sont ajoutées aux dépenses d'équipement brut.*

▶**Ratio 11 = dette / RRF = taux d'endettement :** *mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse.*

▶**Population « municipale », « comptée à part », « totale », et population « DGF » :** *dans le recensement de la population, la « population totale » est égale à la « population municipale » augmentée de la « population comptée à part », c'est-à-dire les personnes recensées sur d'autres communes mais qui ont conservé un lien avec une résidence sur la commune (par exemple les étudiants). Pour le calcul des dotations on inclut ces habitants comptés à part ; on considère en effet que ces personnes pèsent sur le budget de fonctionnement de la commune même si elles résident habituellement dans une autre commune.*

Pour tenir compte des conditions particulières de certaines communes, qui pèsent sur leur fonctionnement, cette population totale est, en plus, majorée en fonction de deux critères particuliers. Il ne s'agit plus d'habitants « réels » recensés, mais d'une attribution forfaitaire exprimée en nombre d'habitants par commodité de calcul :

- *majoration en fonction du nombre de résidences secondaires : la population totale issue du recensement est forfaitairement majorée d'un habitant par résidence secondaire. Elles sont particulièrement nombreuses dans les zones touristiques. Cela aboutit à majorer la population nationale à ce titre d'un forfait de plus de 3 millions « d'habitants » ;*
- *majoration pour places de caravanes dans les aires d'accueil des gens du voyage. Selon la même logique, la population*

Principaux acronymes et abréviations

ADAP – agenda d'accessibilité programmée
APUL – administrations publiques locales
CGCT – code général des collectivités territoriales
CLECT –Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées
CNRACL – caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales
CSG – contribution sociale généralisée
DETR – Dotation d'équipement des territoires ruraux
DGF – dotation globale de fonctionnement
DP – déclaration préalable
DSC – Dotation de Solidarité Communautaire
ETP – équivalent temps plein travaillé
ERP – établissements recevant du public
FPS – Forfait Post Stationnement
FPT – fonction publique territoriale
GVT – glissement vieillesse technicité
PC – permis de construire
PIB – produit intérieur brut
PLU – plan local d'urbanisme
PPCR – parcours professionnel, carrières et rémunérations
PPI – programme pluriannuel d'investissement
RGPD – règlement général de protection des données
RIFSEEP – régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel
SPANC – service public d'assainissement non collectif
DOB –débat d'orientation budgétaire
ROB – rapport d'orientation budgétaire
ST – Services Techniques
PM – Police Municipale
RH – Ressources Humaines
SIIC – Syndicat Intercommunal d'Intérêt Commun
SIJES – Syndicat Intercommunal Jeunesse et Sport
CG – Conseil Général des Alpes-Maritimes
TAM – Taxe d' Aménagement
SuCCes : Sur les Chemins de Ceresole et de Saint paul de vence
COPIL : Comité de pilotage
COTEC : Comité technique
FPIC : fond de péréquation des ressources intercommunales et communales